

Le Courrier des Égliseneuvois

Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues

Janvier 2012

Nouvelle Série—Numéro 8



Illustration © Maison Van Stijn, 2008

Communauté de Communes du Sancy



Sommaire :

- *Informations pratiques* page 2
- *Le mot du Maire* page 3
- *La vie municipale : les élus et leurs décisions* pages 4 à 13
- *Le centenaire de l'école* pages 14 et 15
- *Le discours du maire pour le centenaire* pages 16 et 17
- *Florilège photographique du deuxième semestre 2011* pages 18 et 19
- *La vie des Associations* pages 20 et 21
- *La Chronique du Temps Futur - Les Maisons Fleuries* pages 22 et 23
- *La Chronique du Temps Présent* pages 24 et 25
- *La Chronique du Temps Passé - Etat Civil - Associations* pages 26 et 27
- *La leçon de patois et Les mots croisés de Christian Dekimpe* pages 28 et 29

ISSN en cours, dépôt légal Juillet 2008, Directeur de publication: Jean-René Tournadre ,
Rédacteur en chef: Dominique Wintrebert
Comité de rédaction : Jacques Bernard, Martine Blavignac, Didier Cardenoux, Christian Dekimpe
Illustration de couverture: Ellen et Gerti Van Stijn
Conception et réalisation : Mairie d'Égliseneuve d'Entraigues

Informations pratiques

URGENCES

Pompiers : 18 ou 112 (pour l'Europe)
Samu : 15
Gendarmerie : 17
Centre anti-poisons : 04 73 26 09 09
EDF, dépannage sécurité : 0910 333 063
Enfance maltraitée : 119
SOS Amitié : 04 73 37 37 37
Vol carte bleue : 04 54 42 12 12

MAIRIE

Tél. : 04 73 71 90 13
Bureau ouvert au public
Lundi : 9h-12 h - 14h-16 h
Mardi : 9h-12h
Mercredi : 9h-12h - 14h-16 h
Jeudi : 9h-12h
Vendredi : 9h-12 h - 14h-16 h

Permanences des élus :

Lundi et mercredi : 10h - 12 h : Jean-René Tournadre
Mardi : 11h - 12h : Jean-Claude Dalmas
Jeudi 10h - 12 h : Didier Cardenoux
Vendredi : 11h - 12 h : Roger Vidal
Samedi : 11h - 12h : M. Le Maire ou ses adjoints

Sur rendez-vous

Ouverture du bureau de poste :

Lundi, mardi, jeudi : 9h-12h, 13h30-16h
Mercredi : 9h-12h30, 14h-16h
Vendredi : 9h-12h, 14h-16h30
Fermé le samedi

Député : Jean-Paul Bacquet : 04 73 89 68 95

Conseiller Général : Lionel Gay : 04 73 79 61 05

École : 04 73 71 95 77

Déchetterie de Besse : lundi, mercredi, vendredi, samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures
Mardi de 8heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures. Fermé le jeudi.

Ramassage des objets encombrants (sous condition): le 1er mardi de chaque mois sur inscription en Mairie.

Ligne régulière des Autocars André (04 71 78 00 49): les lundi, mercredi, vendredi, toute l'année sauf jours fériés.

Départ Égliseneuve d'Entraigues 10:00 **Arrivée Clermont-Fd** : Gare SNCF 11:05—Gare Routière 11:15

Départ Clermont-Fd Gare SNCF 16:30—Gare Routière 16:45, **Arrivée Égliseneuve** 17:50 (Lundi et mercredi)
Gare Routière 18:15—Gare SNCF 18:30, **Arrivée Égliseneuve** 19:35 (Vendredi)

Communauté de Communes du Sancy - 6 avenue du
Général Leclerc - 63240 Le Mont-Dore -
Tél. : 04 73 65 24 48

Bureau de l'Office du Tourisme : 04 73 71 92 65
Rez de chaussée de la Maison des Fromages
Ouverture en juin
Mercredi : 9h30-12h30_samedi: 14h-17h30

SERVICES DE PROXIMITE :

Médecin :

Pierre Brunie : 04 73 71 90 43 ou 09 79 39 41 19

Dentistes :

A Besse : Sophie Brionnet : 04 73 79 58 09
Didier Cardenoux : 04 73 79 50 67

Infirmier :

Daniel Cappe : 04 73 71 90 38

Kinésithérapeutes :

A Besse : Marcel Blanquet : 04 73 79 54 19
Mathieu Castellarin : 04 73 79 51 45

Sophrologue :

Isabelle Arnoux : 09 77 30 95 61

Pharmacie Thomas : 04 73 71 91 37

Cabinet Vétérinaire : 04 73 71 94 67
Lebas et Rousseau

ADMR Cézallier-Sancy : 04 73 71 91 78

Bibliothèque, salle à côté de l'église, ouverture le
mardi de 14h30 à 18 heures. Accès internet.

Le mot du Maire



Chères Egliseneuveuses, Chers Egliseneuveois,

.Au seuil de cette nouvelle année, il convient de faire le point sur les dossiers en cours ; dans un contexte de resserrement du budget des collectivités locales, 2012 sera marquée par des difficultés de financement des investissements, et les dépenses de fonctionnement devront être une nouvelle fois contenues, voire revues à la baisse. Cependant, la morosité ambiante ne doit pas nous empêcher de continuer notre action et je reste confiant dans notre volonté de poursuivre les nécessaires réalisations pour la qualité de notre vivre ensemble.

La rénovation du bourg continue ; après l'aménagement de la place de la poste, la rue devant la boulangerie sera réhabilitée et mise aux normes.

Les travaux de voiries et de réseaux ont été réalisés conformément aux décisions du Conseil Municipal.

La mise en place d'une signalétique et la pose des plaques de rues dans le bourg mettent notre commune à la page ; vous êtes invités à venir retirer en mairie le numéro de votre habitation.

Les aménagements de voirie ont été retenus dans le cadre du fonds d'intervention des communes (FIC) par le Conseil Général.

Il reste beaucoup à faire en commençant par un diagnostic du réseau d'eau potable qui devra inclure un état des lieux des branchements en plomb, puis viendra un programme de travaux permettant d'optimiser la distribution et d'améliorer la sécurité de l'alimentation et la qualité de l'eau.

Le réseau séparatif d'assainissement du quartier ouest du bourg va être enfin réalisé après une longue attente.

La réhabilitation du foyer rural, conduite par la communauté de communes du massif du Sancy, est en route depuis fin novembre et si tout va bien, nous avons l'espoir de l'inaugurer début juillet avec le même enthousiasme que nous avons eu pour la célébration du centenaire de l'école.

Notre commune a fait l'objet d'un audit dans le cadre de la charte de développement durable dans le massif du Sancy et les résultats sont encourageants.

Vous trouverez dans les pages qui suivent toutes les informations qui témoignent de notre volonté dans la transparence de la gestion communale.

C'est sur cette note positive que je vous souhaite une heureuse année 2012, une parfaite santé et la réalisation de tous vos projets pour que chacune et chacun de vous se sentent bien à Egliseneuve.

Bonne lecture et encore meilleurs vœux.

Votre Maire

Jean-René TOURNADRE.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean-René Tournadre', written in a cursive style.

La vie communale

Les textes présent sont des résumés. Seuls les textes originaux, consultables en Mairie, font foi.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2011 à 10 HEURES.

Étaient Présents : Messieurs : Jean-René TOURNADRE, Didier CARDENOUX, Patrice MARTIN, Jean-Paul PAPON, Pierre MOINS, Guy LABORIE, Lionel BRENDANI, Michel MOULIN, Roger VIDAL, Patrice MARION, Jean-Claude DALMAS (10 h10) ; Mademoiselle Aurélie GREGOIRE (10 h 25).

Étaient Absents excusés : Catherine AUGUIN (pouvoir à P. MOINS), Stéphane VESSAIRE (pouvoir à P. MARION)
. Non excusé : Robert GOMINARD.

Secrétaire de séance : Didier CARDENOUX.

-1°- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE** à l'unanimité.

-2°- **VALTOM-SICTOM ; GESTION DES DECHETS** : Par 12 VOIX POUR et 01 ABSTENTION, le Conseil demande expressément à Clermont Communauté d'accepter les déchets ménagers des collectivités qui le souhaitent ainsi que la réalisation rapide du pôle de traitement Vernéa.

-3°- **CONSEIL REGIONAL D'Auvergne ; SNCF ; Projet de transfert en gare de Bercy des arrivées et des départs des trains de la ligne « Clermont Ferrand-Paris »** : Par 12 VOIX POUR et 01 VOIX CONTRE, le Conseil se prononce contre le projet de transfert en gare de Paris Bercy des arrivées et départs des trains de la ligne « Clermont-Ferrand-Paris » et demande le maintien de ces départs et arrivées à Paris Gare de Lyon.

-4°- **EPF-SMAF ; ADHESION DE NOUVELLES COMMUNES** : A l'unanimité, le Conseil donne son accord aux adhésions de la commune de ARFEUILLES (Allier) et de la Communauté de Communes du Haut Livradois composée des communes de : Aix la Fayette, Bertignat, Chambon sur Dolore, Condat les Montboissier, Echandelys, Fayet Ronaye, Four-nols, Grandval, Le Monestier, Saint Amant Roche Savine, Saint Bonnet le Bourg, Saint Bonnet le Chastel, Saint Eloy la Glacière, Saint Germain l'Herm et Sainte Catherine du Fraisse.

-5°- **AFFAIRES FONCIERES** :

Chemin de l'Esclauzette : Dans le cadre de la demande de transfert du chemin de l'Esclauzette dans le domaine communal déposée par la famille GOLFIER et pour compléter le dossier déposé chez Maître Chanut-Fenies, notaire, le Conseil :

confirme que cette transaction sera réalisée pour « un euro symbolique »,

dit que tous les frais résultant de cette opération (géomètre et notaire) sont à la charge de la famille précitée.

Demande d'acquisition foncière de Monsieur Alain ROCHE à Bogon : Après avoir pris connaissance du courrier de Monsieur Alain ROCHE qui réitère sa demande d'acquisition d'une partie du domaine communal qui sépare sa propriété sise au village de Bogon (parcelles B 787 et 786), le Conseil maintient sa décision du 11 mars 2003 à savoir :

- qu'il donne un accord de principe à la demande susvisée (après résultat de l'enquête publique nécessaire),

- dit que les frais de géomètre et notariés sont à la charge du demandeur.

D'autre part, dans le cadre de cette même opération et dans le but de faciliter la circulation dans le village, le Conseil décide à l'unanimité de demander à Monsieur Alain ROCHE de céder à la commune le terrain qui jouxte le pignon de sa maison cadastrée B 786.

Site de la Fage : Didier CARDENOUX signale que le métrage des parcelles cadastrées A 1133 et A 1135 à vendre à Monsieur Fernand LENEGRE a été réalisé. L'estimation immobilière dressée par le service des Domaines évalue le prix des parcelles précitées au coût respectif de 104 € et 256 €. Il rappelle également les enjeux de l'opération : vente du terrain susvisé contre la création d'une servitude de passage notariée pour accéder et entretenir les ouvrages (captages d'eau). Cette transaction ne pourra se faire qu'après consultation des habitants de la section de Moudeyre, propriétaire des parcelles. Il donne également lecture du projet de convention et le Conseil, à l'unanimité souhaite que des modifications soient apportées avant signature, à savoir la suppression des restrictions sur l'usage des véhicules souhaitées par Monsieur LENEGRE.

-6°- **SIEG ; ILLUMINATIONS 2011-2012** : Le Conseil, à l'unanimité, approuve le devis dressé par le SIEG pour la réfection des illuminations 2011-2012 ainsi que la participation communale qui s'élève à la somme de 1 409.40 €. Dans ce cadre, le Maire est mandaté pour signer la convention de financement.

-7°- **GARDERIE PERISCOLAIRE ; RENOUVELLEMENT DU CONTRAT « ENFANCE-JEUNESSE »** :

A l'unanimité, il est décidé de lancer le renouvellement du contrat « enfance jeunesse ».

- 8°- **REGLEMENT DES ASTREINTES HIVERNALES 2010-2011 DU PERSONNEL COMMUNAL** : Le Maire précise qu'en accord avec Robert CHAUVET et Jean-Michel GUERIN, l'intégralité des astreintes prévues ne sera pas réglée. En effet, compte tenu de la clémence de l'hiver dernier, toutes les astreintes programmées n'ont pas été réalisées. La négociation porte ces dernières au nombre de quatre. A l'unanimité, il est décidé d'accorder les indemnités d'astreintes comme suit :

Robert CHAUVET (04 astreintes)	437.12 €
Jean-Michel GUERIN (04 astreintes)	437.12 €

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques informations au sujet des perturbations récemment rencontrées sur le réseau d'eau collectif. En effet, une fuite importante a nécessité l'intervention du personnel communal sur plusieurs jours (notamment celle de Robert CHAUVET) pour détecter la fuite et la pose de vannes de coupures (sur les conseils d'un agent de la Lyonnaise des Eaux). Afin de faciliter les recherches, une partie du territoire communal a été privé d'alimentation trois après-midi. Le problème semble être résolu depuis mercredi 20 juillet (le réservoir est plein) sans pour autant que la panne soit trouvée... Monsieur le Maire insiste sur la disponibilité et le dévouement de Robert CHAUVET qui a assuré une surveillance assidue et en partie nocturne pour résoudre le problème. Il propose qu'une prime lui soit allouée. Le Conseil donne un accord de principe et délibérera lors de la prochaine séance sur son mode d'attribution.

Enfin, en l'absence du personnel communal, l'entreprise GOMINARD a dû intervenir le week-end dernier (à la demande du Maire) pour réparer une rupture de conduite à l'Esclauzette provoquée lors de travaux assurés par Monsieur GOLFIER. Le Maire a demandé à Robert GOMINARD de facturer l'intervention à Monsieur GOLFIER, responsable des faits.

-9°- **VIREMENTS DE CREDITS** : Par 10 VOIX POUR et 04 VOIX CONTRE, les virements ci-après sont votés :

Acquisition d'une bétonnière et d'un godet : + 3 500 €(2158/253) - 3 500 €(020 dépenses imprévues).

Kit tondeuse : + 852 €(21578/180) - 852 €(020 dépenses imprévues).

Concernant l'achat du « kit tondeuse », certains élus s'étonnent que cet équipement n'ait pas été fourni lors de l'acquisition de la tondeuse. Le Maire répond qu'il pensait que cet équipement faisait partie intégrante de la tondeuse et qu'à défaut il s'est trouvé contraint de commander ce « kit » indispensable à l'utilisation de l'engin sur la voie publique. A ce sujet, une rencontre avec le fournisseur est prévue pour faire le point sur l'ensemble des achats réalisés.

-10°- **FIC 2012 : CONFIRMATION DU PROJET** : Le Maire rappelle la programmation pour 2012 : travaux de voirie (chemins de Regheat et du Mèze) et la place du cimetière qui nécessiterait le déplacement du « point propre » ; il indique que le lieu pressenti n'est pas propriété communale mais départementale. Aurélie GREGOIRE aimerait que ce projet soit revu et pour répondre au souhait de la plupart des élus, la commission des travaux se réunira en Mairie mardi 02 août prochain à 10 heures pour définir les travaux à réaliser.

-11°- **ASSAINISSEMENT DU BOURG : COMPLEMENT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION** : Dans le cadre des travaux mis en objet et pour compléter le dossier de demande de subvention déposé auprès de l'agence de l'eau « Adour Garonne », le Conseil, à l'unanimité, décide d'adopter la charte de qualité des réseaux d'assainissement.

-12°- **TRAVAUX A L'EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION** : Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 05 août 2010 relative à la demande de subvention pour les travaux susvisés. Or, il s'avère que le dossier n'a pas été retenu pour 2011 et qu'il conviendrait de le reconduire pour 2012. Le Conseil, à l'unanimité décide de redéposer une demande de subvention concernant le projet de réalisation d'une première tranche des travaux de consolidation de l'église dans les mêmes conditions à savoir :

Montant des travaux et honoraires H. T	189 500.00 €
Subvention du Ministère de la Culture (27%)	51 178.50 €
Subvention Départementale (27%)	51 178.50 €
Subvention Régionale (17 %)	32 223.50 €
Autres ressources (fonds parlementaires ou autres)	10 000.00 €
Part restant à la charge de la Commune (23.7%)	44 969.50 €

-13°- **TRAVAUX PLACE DE LA POSTE : SUPPLEMENTS** : Le Maire communique à l'Assemblée une facture de 10 225.80 €TTC, datée du 23 novembre 2010, dressée par l'entreprise PLANE TP pour apport de concassé dans le cadre des travaux de la Place de la Poste.

Or, ces travaux supplémentaires ont été réalisés sans jamais avoir donné lieu à devis ni autorisation du maître d'œuvre et de la Municipalité. Remarque en a été faite à Messieurs DESCOEURS et JAUSIONS, maîtres d'œuvre, par le Maire et après négociation avec l'entreprise susvisée, un devis daté du 24-01-2011 d'un montant de 6 680.86 €TTC est adressé en Mairie pour signature (avec quantité réduite et prix révisé à la baisse). Aussi, devant l'ambiguïté de cette affaire, le Maire, propose une réunion avec toutes les parties prenantes ce qui est accepté à l'unanimité par le Conseil.

-14°- **AMENAGEMENT DU CHAMP DE FOIRE** : Suite à la réunion concernant l'organisation du concours départemental de la race salers en 2012, il est décidé de procéder au nivellement du foirail, d'enlever les barres d'attache sauf pour la partie qui surplombe la rue du Riou Cros ; la croix sera laissée en place. L'aménagement d'un point d'eau est également envisagé. Jean-Claude DALMAS et Aurélie GREGOIRE sont chargés de s'occuper du projet.

La séance est levée à **13 H 15.** Le Secrétaire, **D. CARDENOUX.**

Le Maire, **J. R. TOURNADRE.**



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 SEPTEMBRE 2011 à 09 H 30 HEURES.**

Etaient Présents : Messieurs : Jean-René TOURNADRE, Didier CARDENOUX, Guy LABORIE, Pierre MOINS, Patrice MARTIN, Patrice MARION, Jean-Paul PAPON, Roger VIDAL, Jean-Claude DALMAS ; Mademoiselle Catherine AUGUIN (à partir de 10 heures).

Etaient Absents Excusés avec pouvoir : Michel MOULIN (pouvoir à Roger VIDAL).

Excusés : Robert GOMINARD, Aurélie GREGOIRE.

Non excusés : Lionel BRENDANI, Stéphane VESSAIRE.

Secrétaire de séance : Didier CARDENOUX.

-1°- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE à l'unanimité.

* A l'unanimité, il est décidé de rattacher à cette séance le point sur les contrats concernant les postes d'ATSEM à l'école publique. Le Maire informe l'Assemblée qu'à la suite des six contrats successifs signés avec Patricia GOMEZ, un contrat à durée indéterminée s'impose et la durée hebdomadaire de travail est portée à 13 heures pour les deux agents : Patricia GOMEZ et Sabine MOINS (bénéficiaire d'un CDD).

-2°- FIC 2012 : Dans le cadre du FIC 2012, il convient de finaliser le projet et à l'unanimité, il est décidé de retenir le programme voirie suivant pour une somme globale de 178 042.00 €H. T. :

Chemin de Ronde	38 070.00 €
Lotissement Elie Cleedel	27 090.00 €
Place du Cimetière et allée centrale du cimetière	16 472.00 €
Chemin de Bogon	12 230.00 €
Chemin de Dressondeix	44 870.00 €
Chemin du Contains	20 210.00 €
Chemin de La Landie	17 300.00 €
Busage fossés	3 900.00 €

P.MARION souhaite que lors de la réfection du chemin de Bogon, l'aménagement des fossés soit également réalisé.

Le Maire précise que le programme ci-dessus n'est pas figé et qu'il existe une marge de manœuvre de 10 %.

La décision de ce jour concerne surtout le dossier à déposer au Conseil Général du Puy de Dôme pour l'obtention d'une subvention de 35.8 %.

Le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion de concertation s'est tenue en Mairie mercredi 7 septembre en présence de Monsieur USCLADE de la SAFEGE, de l'entreprise LEMONNIER et le Michel MOULIN pour le lancement des travaux qui devraient débuter le 17 septembre prochain.

Pour ce qui concerne les travaux d'assainissement, ces derniers seront lancés en 2012.

-3°- SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Une réunion en présence des représentants des communes de Chastreix et d'Espinchal, de Monsieur Hubert GREGORY du SIVOM d'ISSOIRE s'est tenue en Mairie début août pour la mise en place d'un SPANC. Après exposition des trois modes de gestion par Monsieur le Maire : régie, prestation de service ou délégation de service public et lecture du règlement du SPANC, le Conseil décide :

1° - de lancer la procédure de Délégation de Service Public concernant la gestion du SPANC,

2° - de faire réaliser un rapport d'opportunité quand au choix du mode de gestion (demande d'une étude chiffrée).

3° - d'entériner le règlement du SPANC.

Les services de la DDT à Marmilhat seront contactés pour mener à bien cette opération. Le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches nécessaires au bon déroulement de cette opération.

-4°- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY : ADHÉSION DE NOUVELLES COMMUNES : A l'unanimité, le Conseil accepte l'adhésion des communes de Compains, Espinchal, Valbeleix, Saint-Pierre-Colamine et Saint-Victor la Rivière au sein de la C. C. M. S. Afin de déterminer la dotation de compensation à verser à ces nouvelles communes, une commission locale d'évaluation des transferts de charges a été créée. A l'unanimité, Didier CARDENOUX est nommé représentant au sein de la commission susvisée.

-5°- EMPLOI COMMUNAL : REMPLACEMENT DE ROBERT CHAUVET : Le Maire informe l'Assemblée que Robert CHAUVET a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier prochain et que dans le cadre de son remplacement des entretiens d'embauche se sont déroulés en Mairie en présence des trois adjoints les 18 et 25 août derniers. Après concertation, leur choix s'est orienté vers Monsieur Renaud CHOUVY. Ce dernier, dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec Pôle Emploi pour une formation « CACES 2 » prendra son service le 12 septembre prochain avec une prise en charge par l'organisme précité d'un mois. Cette possibilité est soumise à la signature d'un contrat à durée déterminée d'une durée de six mois minimum. Le Conseil, après délibération et à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à raison de 35 heures hebdomadaires pour faire face à un besoin saisonnier à compter du 17 octobre 2011 pour une durée de six mois. Une nouvelle possibilité d'embauche sera évoquée au terme de ce contrat.

-6°- INDEMNITÉS DU PERSONNEL TECHNIQUE COMMUNAL : A l'unanimité, il est décidé de rémunérer Robert CHAUVET en heures supplémentaires de nuit pour ses interventions à l'occasion des troubles récemment rencontrés sur le réseau d'eau. Marcel CHABREUIL ne souhaite pas être rémunéré pour ses interventions de nuit.

7°- TARIFS ASSAINISSEMENT : Le Maire informe les élus qu'à plusieurs reprises les employés communaux sont intervenus pour déboucher les égouts pour des privés. il convient de délibérer sur le prix de la prestation.
A l'unanimité, il est décidé de ne pas intervenir ; les particuliers devront faire appel à une entreprise privée.

-8°- PRIX DU REPAS A LA CANTINE SCOLAIRE ANNÉE 2011-2012 : A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter le prix du repas à la cantine scolaire. Ce dernier est maintenu à 3.60 € Le Maire tient cependant à apporter quelques précisions au sujet du coût réel du repas qui après calcul s'élève à la somme de 27 €
La collectivité assure donc la prise en charge de 23.40 €

-9°- RÉPARTITION DES FRAIS DE CHAUFFAGE GROUPE SCOLAIRE (2010-2011) : Approuvée à l'unanimité, cette dernière s'établit comme suit :

- Alain et Martine BLAVIGNAC :	1 982.55 €
- Max et Paulette LACHAIZE :	1 586.04 €

-10°- FERMAGES 2011 : À l'unanimité, ces derniers sont fixés comme suit :

Jacqueline CHAUVET :

Pré de Gendre	128.82 €
Pré des Rivaux	533.57 €
Pré de la Mage	76.22 €

Jacques GILBERT :

281.22 €

Roger VIDAL :

453.60 €

11°- DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE (Monsieur CORNET) : Le Maire informe l'Assemblée d'une correspondance de la Direction Générale des Finances Publiques relative à une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité de la T. L. E. déposée par M.CORNET, propriétaire à Redondel. En effet une réponse tardive à une demande de complément d'information déposée par M.CORNET auprès des services fiscaux est à l'origine du retard du règlement. Le Conseil, après délibération, compte tenu de la bonne foi du pétitionnaire, décide de lui accorder la remise gracieuse ci-dessus évoquée d'une valeur de 27.95 €

- 12°- BUDGET EAU : VIREMENTS DE CRÉDITS : Les virements ci-dessous sont approuvés à l'unanimité :
Règlement de l'intervention de la Lyonnaise des Eaux pour recherche de fuites sur le réseau 450 €:
Règlement d'un reliquat « redevance pollution » à l'agence de l'eau Loire-Bretagne : 601 €

-13°- EGLISE : SÉCURITÉ DE LA MEZZANINE : Dans un souci de sécurité et sur les conseils d'instances avisées, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a contacté la SOCOTEC pour établir un avis technique sur la solidité de la mezzanine sise à l'église. Le devis de la prestation s'élève à la somme H. T. de 800 € Ce dernier est approuvé à l'unanimité. Information sera prise auprès des représentants de la paroisse pour savoir si la chaudière de l'église est soumise à un entretien régulier et si cette dernière ne présente pas de dysfonctionnement.

-14°- CONVENTION PAROISSE/COMMUNE POUR LA SALLE DU POINT LECTURE : Cette dernière qui s'établit comme suit est acceptée à l'unanimité :

Entre

le Père Bernard ARNAUD, curé de la paroisse Sainte-Marie des Lacs et des Couzes, d'une part ;

Et

Monsieur Jean-René TOURNADRE, Maire de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues, d'autre part ;

Il a été convenu ce qui suit :

Le Père ARNAUD, affectataire de l'église d'Egliseneuve d'Entraigues, met à la disposition de la Commune d'Egliseneuve d'Entraigues, la salle dite « de catéchisme » attenante à l'église, pour l'installation d'une bibliothèque de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Celle-ci sera ouverte tous les mardis et exceptionnellement pour des événements littéraires.

Les autres jours, si besoin est, la paroisse continuera à utiliser cette salle.

Toute autre activité ne pourra y avoir lieu sans l'autorisation du curé affectataire.

Vu la nature du matériel entreposé, seuls les enfants strictement encadrés pourront y être admis.

Cette convention est valable deux ans à compter de la date de la signature. Si besoin est, elle pourra être prorogée par périodes de six mois.

La dénonciation de cette convention par l'une ou l'autre des parties devra avoir lieu trois mois avant l'échéance.

-15°- ASL « LES JARDINS D'ENTRAIGUES » : DEMANDE D'ÉLAGAGE : Le Maire donne lecture d'une correspondance du Président de l'association précitée qui demande l'élagage des arbres situés en périphérie du site d'Entraigues. Ces derniers, de par leur taille, présentent un danger pour les habitations et le Conseil, à l'unanimité, décide non pas d'élaguer mais de couper ces arbres après estimation vénale. Un appel à candidature pour l'opération sera lancé. Le Maire indique que cette opération pourrait intégrer l'évacuation des arbres secs situés aux abords de la cascade d'Entraigues. D'autre part, pour répondre à la demande des services du Conseil Général, il est décidé à l'unanimité d'élaguer les arbres qui longent la RD 978 à hauteur du stade. Joël VAISSAIRE sera contacté pour effectuer ces travaux.

-16°- CLASSEMENT DU CANTON DE BESSE ET SAINT-ANASTAISE DANS LES ZONES SINISTRÉES AU TITRE DE LA SÈCHERESSE : Sur proposition de Lionel GAY, Conseiller Général, le Conseil, par 09 voix pour et 02 abstentions émet le vœu que le canton soit reconnu en état de calamité agricole pour les pertes de récoltes sur prairie dues à la sécheresse de l'été 2011 et sollicite l'appui du Préfet pour ce classement.

-17°- INFORMATIONS DIVERSES DONNÉES PAR LE MAIRE :

- Travaux de la Place de la poste : Une réunion à laquelle l'ensemble du Conseil Municipal était convié s'est tenue en Mairie le 29 août dernier en présence de Monsieur DESCOEUR architecte et maître d'oeuvre, Monsieur VALADIER de GEOVAL, Silvère PLANE pour l'entreprise PLANE TP et quatre conseillers municipaux : Roger VIDAL, Patrice MARTIN, Patrice MARION et Robert GOMINARD. Après un bref rappel des faits, il en résulte que la facture pour travaux supplémentaires de Silvère PLANE lui sera réglée à hauteur de 6 680.86 €TTC (avec quantité réduite). L'écart constaté entre les deux estimations, soit 1 059.66 €TTC sera pris en charge par les membres de la maîtrise d'œuvre.

- Aménagement du champ de foire : Les barres d'attache seront arrachées par le personnel communal et vendues à Monsieur Valentin DETTINGER, ferrailleur qui nous en offre 50 €/la tonne. Monsieur Marcel AMBLARD, ferrailleur local, n'est pas intéressé par cette opération.

Récompense « Maisons Fleuries » : Le Jury s'est réuni sous la présidence de Lionel BENDANI et a proposé comme chaque année des bons d'achat de 20 € et 30 € aux lauréats. Le Conseil valide la proposition et les attributaires seront prochainement informés. Voir liste page

La séance est levée à 11 h 40. Le Secrétaire, **D. CARDENOUX**

Le Maire, **J. R. TOURNADRE**

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2011 à 09 H 30 HEURES.

Étaient Présents : Messieurs : Jean-René TOURNADRE, Guy LABORIE, Didier CARDENOUX, Patrice MARTIN, Patrice MARION, Roger VIDAL, Jean-Paul PAPON, Michel MOULIN, Jean-Claude DALMAS (10 h 20) et Lionel BENDANI (10 h 45).

Étaient Absents Excusés avec pouvoir : Pierre MOINS (pouvoir à P. MARION), Catherine AUGUIN (pouvoir à P. MARTIN).
Non excusés : Aurélie GREGOIRE, Robert GOMINARD et Stéphane VESSAIRE.

Secrétaire de séance : Didier CARDENOUX.

-1°- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE à l'unanimité.

-2° - EMPRUNT FIC 2011 : Après avoir pris connaissance des propositions faites par plusieurs organismes de crédit (Banque Populaire, Crédit Agricole et Crédit Mutuel), le Conseil, à l'unanimité a décidé d'emprunter la somme de 60 000 € au Crédit Agricole au taux fixe de 3.85 % sur une durée de sept années pour financer les travaux de voirie.

-3°- VIREMENTS DE CRÉDITS : à l'unanimité :

Règlement factures Place de la Poste (entreprise PLANE + Architectes + cabine téléphonique) : 10 100€

Travaux de grosses réparations de voirie (chemin de Bogon) : Par 08 voix pour et 02 voix contre : 5 500€:

Le Maire précise qu'il s'agit là de travaux urgents. Patrice MARION estime que ces investissements ne servent à rien dans la mesure où le problème récurrent de l'écoulement des eaux n'est pas résolu. Michel MOULIN aurait souhaité une réparation d'urgence avant la réfection totale du chemin qui aurait pu se faire dans le cadre du FIC 2012.

-4°- RÉCUPÉRATION DE LA TAXE DES ORDURES MÉNAGÈRES 2011 AUPRÈS DES LOCATAIRES : Cette dernière approuvée à l'unanimité s'établit comme suit :

Abbé Michel HUGON: 99.84 € Groupe CASINO: 126.10 € Christian GREGOIRE: 56.33 €

Marie-France GREGOIRE: 56.33 € Max et Paulette LACHAIZE: 81.27 € Bureau de Poste: 114.58 €

Luc ECHAVIDRE et Christelle BAFOIL: 64.79 €

--5°- REVEVEUR MUNICIPAL : INDEMNITÉS 2011 : A l'unanimité, le Conseil décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Il décide également de lui accorder l'indemnité de confection des budgets. Pour 2011, l'indemnité est votée comme suit :

- Valérie GERBE (R. M. du 1 ^{er} janvier au 28 février)	66.22 €
- Christine PEREIRA (R. M. par intérim du 1 ^{er} mars au 30 avril)	66.22 €
- David PICAUD (R. M. à compter du 1 ^{er} mai)	264.86 €

-6°- CNFPT : RÉTABLISSEMENT DE LA COTISATION A 1% POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE : A l'unanimité, l'Assemblée demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre national de la FPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

-7°- BAIL DOMOCENTRE : PROROGATION ou CESSION : Le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu en Mairie Monsieur BLETY, Directeur Général de DOMOCENTRE pour s'entretenir de l'avenir des logements dits « sociaux » sis à la Longeix et gérés par l'organisme précité. Il rappelle qu'un bail emphytéotique lie les deux parties, que la Commune est propriétaire de l'assise de l'ensemble du bâtiment et que la gestion des logements est assurée de DOMOCENTRE. Trois possibilités s'offrent à la Commune et le Conseil, après délibération, décide de retenir la dernière qui consiste à céder, à titre symbolique, courant 2012, l'assiette foncière de l'ensemble des appartements ci-dessus évoqués à DOMOCENTRE. (Arrivée de Jean-Claude DALMAS)

-8°- DEMANDES D'ACQUISITIONS FONCIÈRES :

- Village de Maubourg : demande de Lucienne GAYTON : A l'unanimité, il est décidé de céder deux portions de terrain communal qui jouxtent de part et d'autre la propriété cadastrée B 113 de Mademoiselle GAYTON selon l'évaluation qui sera établie par les services des Domaines. Le projet fera l'objet d'une enquête publique et les frais de géomètre, d'enregistrement et notariés restent à la charge du demandeur.

Village de Bogon : demande de Monsieur ROCHE : Le Maire invite Michel MOULIN à donner lecture de la réponse de Monsieur ROCHE à la proposition qui lui a été faite (voir décision du CM du 21-07-2011) et le Conseil, à l'unanimité confirme cette dernière avec possibilité d'acquérir la pointe de la parcelle B 786 moins un mètre le long du pignon. Cependant, par 05 voix contre, 02 voix pour et 04 abstentions il n'est pas donné suite à la demande de Monsieur ROCHE concernant l'échange d'une bande de terrain communal d'une largeur de un mètre longeant sa propriété B 786 et intégrant l'assise du perron construit sur le domaine public en contre partie de la même surface prise sur la parcelle B 785 moyennant l'édification d'un mur de soutènement. Cette transaction n'améliorerait en rien la circulation au sein du village et engendrerait des frais conséquents. Réponse en ce sens lui sera faite. Toutefois, Monsieur ROCHE sera invité à de nouvelles négociations sur le terrain. (Arrivée de Lionel BRENDANI).

-9°- SECTION DES HABITANTS DE MOUDEYRE : CONVOCATION DES ÉLECTEURS POUR VENTE DE DEUX PARCELLES A FERNAND LENÈGRE : Le Maire invite Michel MOULIN à donner un bref compte-rendu de l'avancement des travaux des périmètres de protection des captages d'eau potable.

La parole est ensuite donnée à Didier CARDENOUX chargé des négociations avec Monsieur LENEGRE.

Monsieur LENEGRE se propose d'acquérir les parcelles cadastrées A 1133 et A 1135 (pour une superficie de 720 M2 et au prix de 360 €) situées au bord du lac et appartenant à la section des habitants de Moudeyre en échange de la création d'une servitude de passage définitive au profit de la commune pour accéder aux captages.

A ce jour, la commune ne dispose pas de chemin praticable desservant les captages. Il est donc nécessaire d'utiliser le chemin appartenant à Monsieur LENEGRE avec son accord. La concrétisation de cette transaction permettrait à la commune d'accéder librement à ses captages et de régler définitivement cette situation.

Les parcelles susvisées appartenant aux habitants de la section de Moudeyre, il est nécessaire de consulter les électeurs par référendum pour procéder à leur vente. Le Conseil municipal décide à l'unanimité de consulter les électeurs de la section ; en cas de vote favorable de la section, ce dernier devra délibérer sur la suite à donner à l'opération.

-10°- ASSAINISSEMENT : ÉTUDE DE VALORISATION DES BOUES AGRICOLES + ÉLABORATION D'UN CAHIER DES CHARGES : Dans la cadre des travaux d'assainissement et du dossier de demande de subvention, l'agence de l'eau « Adour Garonne » demande un complément d'information car après examen des documents relatifs à la destination des boues de la station d'épuration, il s'avère que la filière mise en œuvre n'est pas réglementaire. Il convient donc d'engager une étude de valorisation agricole des boues afin de définir la faisabilité de leur épandage. Cette opération peut être financée à hauteur de 50 % du montant des dépenses. Il convient pour cela d'adresser à l'agence précitée le cahier des charges de l'étude pour validation. Le Maire précise qu'il a pris contact, par l'intermédiaire de la SAFEGE, avec un bureau d'étude qu'il reçoit en mairie le 24 octobre prochain. Le Conseil, ayant ouï décide, à l'unanimité de lancer l'étude préalable ci-dessus évoquée et sollicite l'aide de l'agence pour cette opération. Pour information, nous avons obtenu une aide du Conseil Général.

-11°- ÉCLAIRAGE PUBLIC : FONCTIONNEMENT : Le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé une étude à EDF sur les consommations d'énergie électrique générées par l'éclairage public du Bourg. Il en ressort que la politique appliquée n'est plus possible pour des raisons de sécurité (éclairage partiel) et qu'une coupure générale de minuit à cinq heures engendrerait une économie annuelle non négligeable de 1400 €TTC. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'appliquer la proposition pour un essai de deux mois dès que l'entreprise chargée de l'entretien pourra intervenir.

-12°- PROJET D'UN ESPACE ÉSOTÉRIQUE (Maison de la Sorcellerie) : Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur RICROS, Directeur de l'association des musiques traditionnelles d'Auvergne aurait pour projet la création d'un musée de la sorcellerie et que la commune dispose d'un local approprié (Arche). Il précise que ce projet pourrait être porté par la Communauté de Communes du Massif du Sancy auprès de toutes les instances (régionale, départementale...) dans le cadre d'un programme de développement culturel et touristique. La Commune serait maître d'œuvre. Par 10 voix pour et 02 voix contre, il est donné un accord de principe au projet et le Président de la communauté susvisée en sera avisé.

-13°- COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY : MODIFICATION STATUTAIRE : COMPETENCES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉS JEUNESSE : Ces derniers sont approuvés à l'unanimité.

-14°- EMPLOI COMMUNAL : Le Maire informe l'Assemblée que Monsieur Renaud CHOUVY, mis à disposition de la Commune par Pôle Emploi durant un mois dans le cadre d'une action de formation préalable au recrutement, n'a pas souhaité signer le contrat à durée déterminée de six mois. Le poste de Robert CHAUVET, libéré au 1^{er} janvier 2012 est toujours vacant. Appel est lancé à toute personne intéressée par cet emploi.

Le planning des astreintes hivernales a été dressé. Elles seront assurées en alternance par Robert CHAUVET et Jean-Michel GUERIN jusqu'à la fin de l'année **et seront confirmées ou invalidées chaque vendredi matin.**

Robert CHAUVET ayant fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2012, à compter de cette date, les astreintes seront assurées soit dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (pour besoins saisonniers ou occasionnels) par

Robert CHAUVET, soit par une entreprise privée qui facturera ses interventions.

Il est demandé la mise en place des tas de pouzzolane en bordure des chemins.

-15°- RÉFORME DE LA FISCALITÉ DE L'AMÉNAGEMENT : A compter du 1^{er} mars 2012, la Taxe d'Aménagement (fixée à 1 %) va remplacer la Taxe Locale d'Équipement. Or le taux communal jusqu'alors appliqué est de 3 % et c'est à l'unanimité que le Conseil maintient ce taux.

-16°- SANCY SNOW JAZZ : Comme chaque année, la Commune peut bénéficier d'une prestation musicale dans le cadre du festival mis en objet. D'ordinaire, ce concert avait lieu au Foyer Rural actuellement en travaux. Didier CARDENOUX est chargé de se renseigner pour connaître les modalités d'intervention dans un bar restaurant.

La séance est levée à 12 h 30. Le secrétaire, **D. CARDENOUX**

Le Maire, **J. R. TOURNADRE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DÉCEMBRE 2011 à 09 H 30 HEURES

Étaient Présents : Jean-René TOURNADRE, Didier CARDENOUX, Jean-Claude DALMAS, Robert GOMINARD, Michel MOULIN, Patrice MARTIN, Guy LABORIE, Stéphane VESSAIRE, Patrice MARION (9 H 45), Lionel BRENDANI (10 H 05), Mademoiselle Aurélie GREGOIRE.

Étaient Absents : **Avec pouvoir** : Catherine AUGUIN (pouvoir à P. MARTIN), Jean-Paul PAPON (pouvoir à P. MARION). **Sans pouvoir** : Roger VIDAL et Pierre MOINS. **Secrétaire de séance** : Didier CARDENOUX.

-1°- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE : Il est approuvé à l'unanimité.

-2° - ACQUISITION FONCIÈRE A CROS DE MOUDEYRE : Le Maire rappelle à l'Assemblée sa décision du 20 février 2010 relative au projet d'acquisition de l'assise du château d'eau de la Fage sise sur la parcelle cadastrée A 407, propriété de Monsieur Lionel BRENDANI. Or, à ce jour, pour compléter ce choix, il propose l'acquisition du chemin desservant la structure susvisée ainsi qu'une portion de terrain supplémentaire assurant ainsi un périmètre plus conséquent au château d'eau, le tout pour une surface de 1 426 M2 et au prix de 214 € A l'unanimité, les élus donnent mandat au Maire pour signer le nouveau document d'arpentage et l'acte notarié aux conditions susvisées, la commune prenant en charge les frais de géomètre et notariés.

-3°- DEMANDE D'ACQUISITION FONCIÈRE A CHARJOUX : Après avoir pris connaissance de la demande de Madame Eliane GOY, propriétaire à Charjoux, qui souhaite acquérir une portion du domaine communal qui jouxte sa propriété, le Conseil, à l'unanimité décide de lui céder la partie du terrain ci-dessus évoquée tel que le document d'arpentage l'indique, en précisant que le chemin communal ne subira aucune interruption ; dit que le prix sera fixé ultérieurement en fonction de l'évaluation vénale proposée par le service des Domaines ; dit également que ce projet fera l'objet d'une enquête publique et que les frais d'enregistrement et notariés restent à la charge du demandeur. Enfin, Monsieur le Maire est mandaté pour effectuer toutes les démarches administratives et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Acquisition foncière à Maubourg par Lucienne GAYTON : pour compléter la décision du 20 octobre 2011, il est décidé de vendre la surface de 158 M2 au prix de 4 € l'unité.

Acquisition foncière : parcelles AB 172 - 173 et une partie de la AB 174 par Gilles BERNUS : Pour donner suite à la décision du 31 août 2006 autorisant la vente des parcelles mises en objet à Gilles BERNUS, porteur d'un projet de réhabilitation d'une micro centrale hydraulique, il est décidé à l'unanimité de vendre les parcelles précitées, tel que l'indique le document d'arpentage, le tout pour une surface de 915 mètres carrés au même prix unitaire que la parcelle AB 527 (également vendue à Monsieur BERNUS), c'est-à-dire 0.50 € le mètre carré, soit la somme de 457.50 € Le Maire est mandaté pour signer l'acte notarié. à la décision du 31 août 2006 autorisant la vente des parcelles mises en objet à Gilles BERNUS, porteur d'un projet de réhabilitation d'une micro centrale hydraulique, il est décidé à l'unanimité de vendre les parcelles précitées, tel que l'indique le document d'arpentage, le tout pour une surface de 915 mètres carrés au même prix unitaire que la parcelle AB 527 (également vendue à Monsieur BERNUS), c'est-à-dire 0.50 € le mètre carré, soit la somme de 457.50 € Le Maire est mandaté pour signer l'acte notarié.

A titre d'information : La situation cadastrale concernant les parcelles cadastrées AB 551, 550, 553 et 552, propriétés communales et de Jean-Michel GUERIN, héritier de Jean ROUSSILLON, est régularisée ce qui génère un accès au pré dit de Gendre à partir de la RD 978, route de Condat et une parcelle de terrain à bâtir.

-4°- **TRAVAUX DE LA MEZZANINE A L'ÉGLISE** : Le Maire rappelle qu'un avis technique sur la solidité des ouvrages a été dressé par la SOCOTEC. Des travaux étant nécessaires et à sa demande, un devis a été établi par l'entreprise de menuiserie MAGE sise à Montboudif. Le Conseil, à l'unanimité accepte la proposition qui s'élève à la somme H. T. de 3 970 € et mandate le Maire pour signer le devis.

-5°- **SIGNALISATION AUX ENTRÉES NORD ET SUD DU BOURG** : Le Maire propose l'implantation de deux panneaux aux entrées nord et sud du Bourg. Ces derniers, qualifiés de RIS ont pour vocation essentielle d'informer et pourraient intégrer un message de bienvenue en patois. Par 11 voix pour et 02 abstentions, le Conseil donne un accord de principe au projet et mandate le Maire pour demander des estimations auprès des établissements MIC et GIRAUD. Le Maire indique par ailleurs qu'il y a lieu de changer les panneaux de signalisation routière qui ont fait l'objet d'une subvention « Amendes de Police ». Le choix sera arrêté lors d'une prochaine séance après étude des devis.

-6°- **EMPLOIS AIDÉS ET RENFORT SAISONNIER** : Dans le cadre des contrats CUI-CAE, et par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il est possible d'embaucher une personne à raison de 20 heures hebdomadaires avec une aide de l'Etat égale à 90 %. Le Conseil, à l'unanimité décide d'autoriser le Maire à faire appel au service susvisé et dans les conditions qui précèdent. Monsieur Anthony MAZEYRAT remplissant les conditions sera embauché pour six mois à compter du premier janvier 2012. Il interviendra au sein des services techniques.

DÉPART DE ROBERT CHAUVET A LA RETRAITE : Le Maire évoque le départ de Robert CHAUVET à la retraite au 31 décembre prochain et demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer au sujet des astreintes assurées par cet agent au mois de décembre. Dans le cadre du service évoqué, le Conseil, à l'unanimité, décide de lui allouer la somme de 273.20 € D'autre part, le Maire fait état du service de déneigement et devant les difficultés rencontrées pour recruter un agent pouvant pourvoir au poste vacant en fin d'année, il propose d'embaucher à nouveau Robert CHAUVET dans le cadre d'un contrat à durée déterminée pour besoin saisonnier, pour une durée de trois mois dans un premier temps, à raison de 20 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier prochain. Il précise que calendrier des astreintes est maintenu et qu'elles seront rémunérées sur les mêmes bases.

-7° - **ASSAINISSEMENT : PLAN D'ÉPANDAGE DES BOUES ; OFFRE TERRALYS** : Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement et pour compléter le dossier de demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Adour Garonne, il nous a été demandé d'engager une étude de valorisation agricole des boues afin de définir la faisabilité de leur épandage. Le Maire souligne que l'agence précitée peut nous accompagner financièrement dans la réalisation de l'étude préalable et l'élaboration du dossier de déclaration à hauteur de 50 % du montant H. T. A cet effet, le bureau d'études TERRALYS a été contacté. Son estimation s'élève à la somme H. T. de 3 089.00 € et le Conseil, à l'unanimité accepte la proposition susvisée, mandate le maire pour signer le devis et solliciter l'aide financière de l'agence de l'eau.

-8°- **DIAGNOSTIC DU SYSTÈME D'ADDUCTION D'EAU POTABLE** : Dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'eau potable, un diagnostic du système d'adduction s'impose et cette opération pourrait être lancée début 2012. Le Maire donne lecture d'un projet de cahier des charges. Le Conseil à l'unanimité, donne un accord de principe au projet évoqué.

-9°- **PROJET DE MUTUALISATION DES SERVICES « EAU-ASSAINISSEMENT » AVEC LES COMMUNES VOISINES** : Dans le cadre de cette possibilité, le Maire donne compte-rendu des deux réunions des 4 novembre et 9 décembre derniers qui se sont respectivement tenues à Picherande et à Chastreix. Il fait état de l'intérêt pour chaque collectivité de mutualiser les services « eau-assainissement » et le Conseil, par 10 voix pour et 03 abstentions, décide de solliciter les services de la DDT pour l'établissement des statuts de la future structure (SIVU pour EPCI) nécessaires à ce projet.

-10°- **PROJET D'INSTAURATION DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT A L'UNITÉ DE LOGEMENT** : Après avoir pris connaissance du projet et devant la complexité de cette proposition, il est décidé à l'unanimité de porter cette dernière à l'étude auprès de la commission « Voirie-Eau-Assainissement ».

-11°- **VIREMENTS DE CRÉDITS** : Il est décidé à l'unanimité de procéder au virement de crédits ci-après :
 - **Budget Assainissement** : compte 6611 (intérêt de la dette) : + 11 €- compte 022 (dépenses imprévues) : - 11 €
 - **Budget Eau** : Il est décidé à l'unanimité de prendre en charge la somme de 38.05 € pour surfacturation à Monsieur Olivier BREDELET.

-12°- **INTERVENTION DE MONSIEUR VAUDON DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY** : Pour rappel : la commune s'est engagée dans la démarche de Charte de Développement Durable des Stations de Montagne à travers une délibération communautaire en juin 2009. Cette décision avait pour but de faire profiter de la démarche initialement engagée sur les stations du Mont-Dore et Super-Besse aux autres communes de la Communauté de

Communes. Ainsi des projets et actions dans le cadre du développement durable pourraient être proposées à chaque commune et harmonisés à l'échelle du massif du Sancy. Néanmoins, seules les communes de Besse Saint-Anastaise et du Mont-Dore ont une obligation de résultats.

Monsieur VAUDON expose les résultats du diagnostic de la commune. Ce dernier est consultable en mairie. Un comité de pilotage est créé avec pour membres : Aurélie GREGOIRE, Michel MOULIN, Guy LABORIE, Jean-Claude DALMAS et Didier CARDENOUX.

-13° POINTS DIVERS SUR LES ACTIONS EN COURS :

FOYER RURAL : Didier CARDENOUX fait le point des travaux qui sont en cours. L'entreprise MAGE étant sur le point de terminer.

TRAVAUX SUR LES CAPTAGES D'EAU : Michel MOULIN indique que les travaux reprendront au printemps notamment pour l'implantation des clôtures et la maçonnerie des ouvrages.

CONCOURS DE LA RACE SALERS : Jean-Claude DALMAS donne lecture du programme et évoque le projet financier. Il précise que l'aménagement du foirail a été vu et sera réalisé au printemps.

SANCY SNOW JAZZ : La salle du foyer rural étant indisponible, il est décidé de ne pas donner suite à la proposition pour cette année.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE A ENTRAIGUES : Michel MOULIN indique que le volume des troncs est estimé à 40 M3. Les personnes intéressées voudront bien faire offre en mairie avant le 31 janvier 2012.

COMPTE-RENDU DU CHANTIER JEUNESSE ET RECONSTRUCTION : le Maire fait part de la satisfaction des jeunes qui sont intervenus et indique que leur prestation a permis de réhabiliter une ruelle et l'entrée de l'ancien château. Il propose une reconduction de l'opération en août 2012 pour achever la remise en état des abords du site précité. Le Conseil donne un avis favorable.

EFFECTIFS DE L'ÉCOLE : Le Directeur a fait parvenir au Maire l'effectif à la rentrée 2011 : 28 élèves et les prévisions pour la rentrée 2012 : 29 élèves

La séance est levée à 13 heures

Le secrétaire, D. CARDENOUX

Le Maire, J. R. TOURNADRE

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SANCY S'AGRANDIT

Cette nouvelle année verra 5 nouvelles communes adhérer à la communauté de communes du Sancy. Ce seront donc 16 communes qui la composeront avec l'arrivée de: Compains, Espinchal, Le Valbelex, Saint Pierre Colamine et Saint Victor La Rivière. En effet, celles ci ont choisi de nous rejoindre car la loi oblige maintenant toutes les communes à adhérer à une communauté de communes.

La communauté de communes du Sancy représente à présent une entité territoriale très importante mais très diversifiée. Les petites communes rurales sont plus représentées et devront être plus écoutées face aux deux grands pôles d'activités que représentent les stations du Sancy (Besse, Le Mont-Dore, La Bourboule) et la vallée verte (Le Chambon, Murol, Saint Nectaire).Souhaitons que le maintien du tissu humain et économique sur les petites communes soit l'enjeu des années à venir.

Didier Cardenoux

RENOVATION DU FOYER RURAL

Depuis fin octobre, les travaux ont commencé au foyer rural. Conformément au calendrier souhaité par la commune et l'architecte M. Gardize, les travaux de démolition sont à ce jour terminés et les nouvelles ouvertures sont réalisées en façade. L'étanchéité de la toiture devrait pouvoir être terminée rapidement afin de permettre la poursuite des travaux intérieurs tout au long de l'hiver sans interruption durable; sauf intempéries majeures.

Si les travaux suivent leur cours normalement, la salle sera opérationnelle en juin 2012. D.C.



Vente de bois de chauffage sur pied

La commune envisage d'exploiter les arbres situés sur les parcelles cadastrées A 7 et A 1026 au lieu-dit Entraigues : arbres marqués à la peinture rouge, situés en contre-bas de la digue du plan d'eau et dans les douves de l'ancien château.

Les essences sont principalement le frêne, l'érable et le hêtre (et 2 sapins) pour environ 70 pieds. Tous les arbres seront exploités et les branches incinérées sur place. Le volume des troncs est estimé à 40 m3.

Les personnes intéressées voudront bien faire offre en mairie avant le 31 janvier 2012.

Mise aux normes et restauration des captages d'eau potable

Le Préfet du Puy-de-Dôme, par arrêté du 14 janvier 2005 a déclaré d'utilité publique nos captages d'eau potable et autorisé la distribution d'eau par la Commune. Cette autorisation est subordonnée à la réalisation de travaux de restauration et de mise aux normes de ces installations vieillissantes et malmenées par la rigueur du climat.

La première étape fut l'acquisition des périmètres de protection immédiats (PPI) des sites de la Fage, des Granjounes et de la Bany, réalisée par la municipalité précédente. La seconde, celle des travaux est en cours. Le Conseil en a confié la maîtrise d'œuvre au bureau d'étude SAFEGE et l'exécution à l'entreprise LEMONNIER.

Travaux sur les périmètres de protection immédiats :

Exploitation de tous les arbres.

Fermeture des périmètres par des clôtures électriques alimentées par panneaux solaires sécurisés.

Travaux de réhabilitation des captages :

La Fage

Reprise de l'ensemble du génie civil de la première chambre de captage construite en 1938 (béton très dégradé) et étanchéité de l'ouvrage. Réhabilitation des installations internes (vanne, échelle, chambre sèche et système de vidange).

Les chambres 2 et 3 (1975) sans possibilité de mise aux normes seront reconstruites et les liaisons vers le premier captage rénovées.

Les Granjounes

La chambre plus récente (1991) est en bon état. Seulement quelques adaptations sont nécessaires. Après ouverture des drains de captage par l'entreprise, il s'est avéré que leur fonctionnement est satisfaisant. Les eaux issues du drainage périphérique et du trop plein ont été rassemblées et évacuées au delà du chemin.

La Bany

La chambre (1978) est en bon état et ne nécessite que quelques adaptations : échelle, capot d'aération. Le fonctionnement des drains de captage est satisfaisant. Un drainage périphérique a été réalisé.

Enfin, la réglementation impose l'installation de compteurs au départ de chacune des 5 chambres.

Travaux de restauration du réservoir de la Fage

Erigé en 1977, la maçonnerie a déjà bien souffert de la rigueur du climat.

Travaux extérieurs : Reprise de l'acrotère, étanchéité, couverture, reprise des enduits, peinture.

Travaux intérieurs : Traitement des fissures, isolation, peinture, remplacement de la porte.

Les travaux ont débuté le 19 septembre et se sont déroulés dans d'excellentes conditions. L'entreprise craignant les intempéries les a interrompus le 25 octobre Ils seront achevés au printemps prochain.

Montage financier

Le montant global est évalué à 153.231 € La commune finance 52.199 € l'Agence de l'Eau Adour-Garonne 43.293 € et le Conseil Général 57.779 €

En 2012, nous devrions avoir des installations de captage d'eau potable sécurisées, répondant aux normes actuelles et conformes à l'arrêté de 2005.

Cependant, face à la pénurie constatée cet automne, due au déficit pluviométrique (phénomène récurrent), mais aussi au mauvais état des conduites comme le révèlent les nombreuses fuites, la recherche de nouvelles ressources et la réalisation d'un diagnostic du réseau s'imposent.

Michel MOULIN



Un tarif plus qu'intéressant



CENTENAIRE DE L'ÉCOLE



Le centenaire de notre école n'a pas été célébré que par les seuls Egliseneuveois. Beaucoup de communes avoisinantes ont participé à sa construction et de grandes figures républicaines sont elles aussi venues fêter la jeune centenaire : à côté de Jean-René Tournadre, Maire, une sénatrice, Jean-Paul Bacquet, député de la circonscription, monsieur le sous-préfet—ciseaux en mains—.

Samedi 2 juillet, 20 heures, un groupe de bénévoles savoure le calme de cette soirée d'été, épilogue d'une belle journée festive et animée autour de l'école publique. Cent ans tout juste pour ce bâtiment imposant et les centaines d'enfants et les enseignants qui ont vécu entre ses murs.

A l'heure où le débat public accuse l'école de tous les maux, où la laïcité cette vieille dame, fait encore débat, Egliseneuve a choisi de mobiliser, rassembler sa population autour de ce beau projet : Fêter le centenaire de l'école.

Septembre 2010, l'idée est lancée, aussitôt les membres des associations et les élus adhèrent au projet. Quelques idées fusent : décoration, animation, repas républicain, chacun y va de sa proposition.

Les réunions se succèdent, les idées s'affinent. On table sur une météo clémente nécessaire à la réussite de la journée. Le lieu de la manifestation est évident, la cour de l'école et le square capables d'accueillir un public nombreux.

Le projet finalisé emporte l'adhésion des organisateurs et maintenant comme on dit « Y'a plus qu'à ». A trouver les tables et barnums pour abriter les convives du repas républicain, à fabriquer l'arc de triomphe qui reliera les deux cours, à penser à sa décoration (fleurs en papier aux couleurs de la République, trompe-l'œil, drapeaux et blason d'Egliseneuve, à concevoir le badge du Centenaire qui servira de sésame aux convives du banquet, à choisir les mets servis lors de ce repas, à imaginer les expositions et animations pour faire de cette journée un hymne à l'école pour tous.

Chacun y va de sa proposition et petit à petit les choses se mettent en place.

Les bénévoles s'activent, la construction et la décoration de l'arc de triomphe occupent l'esprit et les mains d'un petit groupe, la création de l'exposition de photographies retraçant la vie de l'école sur cent ans et d'une salle de classe à l'ancienne en mobilisent un autre. Le badge et les affiches sont prêts, les restaurateurs, le boulanger et le boucher proposent les menus et le dessert du Centenaire. Les enseignants peaufinent la décoration des classes et la présentation du travail de leurs élèves, les répétitions du spectacle se multiplient et les inscriptions au banquet commencent à arriver en mairie.

Fin juin la météo donne quelques inquiétudes, vite balayées par l'entrain de tous. Les tables et les barnums sont installés, de jolies cocardes bleu, blanc, rouge décorent le lieu des festivités, l'arc de triomphe est mis en place, les expositions de photographies et de panneaux sur l'histoire de la laïcité occupent l'espace du préau. Une autre exposition sur l'histoire de l'école publique en France orne la salle de vote et on prépare l'arrivée d'un calligraphe et d'un photographe.

2 juillet 2011, jour J. Le ciel est bleu, ouf, l'air un peu frais et quelques rafales de vent rendent difficiles l'installation des nappes et bouquets tricolores ornant les tables mais l'heure tourne et, bientôt, le public afflue.



Une foule nombreuse se presse sous le préau pour admirer et commenter les photographies. On cherche l'enfant qu'on était, on retrouve avec émotion les visages des copains, des enseignants, on raconte des anecdotes, les souvenirs remontent à la surface..

L'exposition sur la laïcité interroge les consciences et entraîne quelques débats.

Dans le square, les bénévoles commencent la distribution des badges pour le repas et installent le coin de l'apéro festif, vin pétillant bio et amuse-bouche.

La fanfare de La Vallée Verte anime l'espace du préau et le photographe mitraille.



Les personnalités arrivent, le sous-préfet, les parlementaires, les représentants du département et de la région et maires des communes avoisinantes accueillis par Mr le Maire et les élus.

Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale profite de l'évènement pour remettre un livre de contes à l'élève le plus âgé de l'école en présence de Mr le Maire et du directeur de l'école.

Les festivités peuvent commencer : le ruban sous l'arc de triomphe est coupé, les dépôts de gerbes aux trois monuments, monuments aux morts, monuments de la déportation et monument Henry Andraud suivi de la plantation du chêne du Centenaire par les enfants et les élus.

Les discours rappellent l'importance de l'école publique, laïque, ouverte à tous, porteuse des valeurs de la république et garante de son avenir.



L'apéritif réunit tous les participants et permet des échanges joyeux avant que les 300 convives gagnent leur place pour déguster le repas républicain, entrées variées, bourguignon, pommes de terre au four, St nectaire et pour couronner le tout, le dessert, une reproduction de l'école en nougatine et choux dont tout le monde se régale.

L'après-midi, chacun peut profiter des expositions. Les visites des classes évoquent bien des souvenirs aux anciens élèves. La classe numérique rurale rappelle que la centenaire est bien de son temps. Le calligraphe initie le public à son art pendant que quelques téméraires s'essaient à la dictée au porte-plume.



Pour terminer la journée en beauté, les écoliers présentent leur spectacle de fin d'année scolaire.

Voilà, c'est déjà fini, mais chacun repart content et emporte avec lui le souvenir de cette belle journée consacrée à ce lieu chargé d'histoire et d'émotions qu'est notre école.

Martine Blavignac

Discours du Maire pour le Centenaire de l'Ecole

2 juillet 2001: Discours de Jean-René Tournadre, reproduit ici pour pallier le défaut de sonorisation survenu lors de son allocution.

Madame la Ministre, sénatrice du Puy de Dôme

Monsieur le Sous Préfet

Messieurs les députés du puy de Dôme

Monsieur le Président du Conseil Général

Madame la Vice-Présidente du Conseil Général, présidente de l'Association des Maires du Puy de Dôme

Madame la vice-Présidente du Conseil Régional

Messieurs les Conseillers Généraux

Monsieur le Président des Maires Ruraux du Puy de Dôme

Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale de la Circonscription

Monsieur le Président des Délégués Départementaux de l'Education Nationale

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy

Mesdames et Messieurs les Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux des communes voisines

Mesdames et Messieurs les représentants des administrations

Mesdames et Messieurs les enseignants anciens et actuels

Mesdames et Messieurs les Parents et les élèves

Mesdames et Messieurs, anciens élèves et amis de l'Ecole

Merci de votre présence

C'est une grande joie de célébrer le centenaire d'une Ecole encore vivante pour le Maire de la commune, pour l'instituteur public et pour l'ancien élève.

Mon intervention aura donc trois parties :

La 1^{ère} retracera l'historique de cet édifice,

La 2^{ème} mettra l'accent sur l'Ecole républicaine et laïque et la 3^{ème} sur l'actualité.

Le 22 novembre 1896, le conseil municipal sous la présidence du maire, Théodore BONNAVES envisage la construction d'un groupe scolaire mixte.

Le 11 avril 1897, le conseil donne tous pouvoirs au maire pour acquérir les terrains nécessaires.

Les tractations vont être très longues avec les propriétaires et commencées en 1903, elles aboutiront en 1907.

En 1908, l'école laïque communale compte 220 élèves (140 garçons et 80 filles) ; les garçons sont scolarisés dans le bâtiment dit de la « Cadelonne », les filles dans le bâtiment appartenant à Mme Vve Tournadre Thérèse née Bellon. Le projet d'école double dressé par Monsieur Picard répond tout juste à ce contingent.

La fermeture de l'école des sœurs de la congrégation Saint Joseph de Saint Flour installée au « couvent » va entraîner un afflux d'au moins 80 écolières supplémentaires. La création d'un internat et le souhait d'ouvrir une classe enfantine mixte va conduire le conseil municipal à solliciter un nouvel architecte Monsieur Benoist qui préconise un étage supplémentaire. La commune va alors réaliser en trois années la construction de l'ensemble qui va comprendre 4 classes de garçons, 3 classes de filles, 1 classe enfantine et un internat, les logements de fonction et les locaux de la mairie.

Les travaux furent confiés à M. Pourchon, entrepreneur à Issoire, le chef d'équipe des maçons étant M. Jean Buisson.

Le coût des travaux s'élevaient à 124 461 francs et l'inauguration eut lieu le 2 novembre 1911, Monsieur Fraisse était alors le directeur de l'école communale laïque d'Egliseneuve d'Entraigues.

Dans son esprit, comme dans ses principes, la loi du 9 décembre 1905 conçue par Jean Jaurès et Aristide Briand a déclaré :

« La République assure la liberté de conscience et le libre exercice des cultes.

La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

Elle a promu les valeurs essentielles de l'émancipation laïque : la liberté de conscience, l'égalité des hommes et des femmes. Ainsi l'Etat républicain a promu les services publics laïcs au service de tous sur tout le territoire national. Nous avons la responsabilité d'être les défenseurs de cette école publique et laïque où nous avons appris à penser librement et à défendre la République .

Permettez-moi de citer Jean Guhéno qui écrit une belle définition pour notre école :

« la liberté par le savoir, l'égalité de tous par l'accès de tous à l'instruction, la fraternité par l'idéal commun qui est exalté ».

Aujourd'hui, l'école reste l'élément de vie d'une commune, mais les modifications du monde du travail ont vidé les campagnes et concentré les actifs autour des grands centres urbains.

Notre école n'a plus que deux classes, mais elle accueille les enfants dès l'âge de 3 ans dans des conditions identiques aux classes maternelles urbaines.

En effet, la commune met à disposition des maîtres et des élèves les aides en personnel et en matériel nécessaires à un enseignement de qualité.

Lors de la mise en place de l'opération Ecole Numérique Rurale, nous avons bénéficié dès 2010 de ce dispositif que vous pourrez découvrir dans la classe des grands. Un restaurant scolaire où les plats sont préparés sur place par du personnel communal permet la mixité générationnelle en regroupant les élèves et les résidents du foyer logement.

Nous sommes conscients de la réalité des situations mais nous voulons croire à l'avenir de notre école communale, centenaire aujourd'hui et vivante demain pour les futurs élèves.

Vive l'Ecole de la République,

Vive l'Ecole Laïque garante des valeurs républicaines, car la laïcité n'est pas une opinion, c'est la liberté d'en avoir une.

Je vous remercie.

Je tiens à remercier la Communauté du Sancy pour son aide financière, les communes de Picherande, Saint-Diéry, Murol, Besse, Saint Genès Champespe, Compains et le Mont Dore pour le prêt de matériel ; le Mont Dore ayant de plus offert les bouteilles d'eau.

Enfin, je remercie très vivement tous les bénévoles qui ont préparé cette manifestation et en particulier Pierre et Yvette BESSON, Jacques BERNARD et Martine BLAVIGNAC.



Florilège photographique du deuxième semestre 2011

Comme l'an dernier, le Conseil Général, dans le cadre de la journée de l'arbre, a fourni un chêne rouge que les enfants de l'école ont planté aux abords de la place de la poste le vendredi 25 novembre.

Les employés communaux avaient préparé cette manifestation. Les jeunes pousses, armés de pelles et seaux, ont planté et copieusement arrosé ce nouvel arbre sous l'œil attentif du Maire, Jean-René Tournadre et des enseignants. Cette action s'inscrit dans un projet éducatif basé sur la forêt et la biodiversité.



Le temps radieux du centenaire ne s'est pas étendu jusqu'à la fête des 7 Frères !

Durant tout juillet les jeunes venus du monde entier, grâce à Jeunesse et Reconstruction, ont participé à un chantier de fouilles sur le site du château d'Entraigues. C'était une super équipe qui n'a laissé que des bons souvenirs et en a aussi gardé pour elle.



En ce mercredi 9 novembre la foire traditionnelle couplée au marché du mercredi a connu un franc succès sous un soleil radieux. Même si sur le foirail ne se voyait nul bovin, l'heure n'étant plus à ce commerce d'animaux disparu depuis les années 90, les chalands étaient nombreux et les visiteurs se pressaient autour des bancs de vêtements et d'outillages.

Le mardi après-midi les élèves de l'école fréquentent volontiers la bibliothèque accompagnés des enseignants. Ils apprécient cette BCD communautaire.



La cérémonie du 11 novembre 2011 s'est déroulée dans le recueillement à la mémoire des enfants du pays morts pour la France

C'est sur toute la commune qu'a rejaillit l'honneur fait à son Maire, Jean-René Tournadre, auquel furent remis les insignes d'officier des Palmes Académiques.



L'association Bouchon et Buron a organisé un Marché de Noël tout à fait réussi, suivi d'une visite du Père Noël aux enfants du pays qui ne l'était pas moins. Sur la photo le stand du côté « bouchon » avec ce producteur venu tout droit de Sain-Emilion.

Vie des associations au deuxième semestre 2011

Les amis d'Egliseneuve.

Notre association s'est investie dans la magnifique célébration du centenaire de notre école publique, ce 2 juillet 2011. Pierre Besson, eut la lourde responsabilité de construire un arc de triomphe aux couleurs républicaines, il consacra de nombreuses heures à sa réalisation, et ce fut un réel succès. L'exposition des photos de classes, de 1911 à 2011, fut le lieu de rendez-vous de tous les anciens élèves, et la journée ne fut pas assez longue pour satisfaire leur curiosité. La reconstitution d'une classe de l'ancien temps, fut également appréciée par le public présent.

La journée du 7 juillet fut consacrée à notre voyage annuel, et tous les amis présents purent visiter le château d'Auzers, celui de la Trémolière avec son jardin médiéval, et après un très bon repas à l'auberge de Navaste, le reste de la journée fut consacré à la visite du bourg de Salers.

Comme par le passé, la *Journée du Livre* s'est déroulé le mercredi 27 juillet, une quarantaine d'auteurs présentèrent et dédicacèrent leurs livres, et les quatre restaurants de la commune, restaurèrent ces derniers ainsi que les bénévoles de notre association.

Début août, comme l'an dernier, ce fut la découverte des onze œuvres d'art contemporain Horizons Art Nature, avec le pique-nique, maintenant traditionnel à Murat le Quaire.

Pendant quinze jours, au mois d'octobre, notre association a organisé une exposition sur la vie d'Henry Andraud à Tauves, exposition qui rencontra un franc succès dans cette commune où deux de leurs ressortissants, Dauphin et Brugières, furent pendant la Grande Guerre, les victimes innocentes de cours martiales expéditives.

L'assemblée générale, le 25 novembre, mit un terme à ce 2ème semestre 2011.

A.C.I.E.R.

Les Egliseneuvois de France se sont retrouvés le 24 septembre à Egliseneuve d'Issac, pour leur assemblée générale, au cours de laquelle a été élu, président pour l'année 2012, Jean Pierre Deffreix, maire de cette commune. Vin d'honneur et déjeuner, furent suivis, l'après midi, d'une promenade en gabarre sur la Dordogne, puis d'une visite de Bergerac; tous se retrouvèrent le soir pour partager un diner, avant de se séparer et de se donner rendez-vous, en février 2012, à Egliseneuve d'Entraigues, pour la journée « Eglisse-neige ».

Téléthon.

Peu d'associations se sont retrouvées réunies, pour organiser cette manifestation humanitaire, destinée à encourager la recherche médicale. Le foyer rural étant indisponible, c'est au club de l'Amitié, qu'étaient invités les généreux donateurs. Malgré cela, et un temps épouvantable, la vente de pompes et de vin chaud, le lâcher de ballons ont rapporté la somme de 907 euros.

Club de l'amitié.

La journée « Portes ouvertes », début août, a été un succès, et la vente de produits divers a permis d'engranger plus de mille euros de bénéfice. Le 21 août, la prestation de la chorale de Condat, dans notre église paroissiale, fut appréciée par un nombreux public présent et enthousiaste. Le 2 septembre, quarante huit pèlerins prenaient, dès l'aube, la direction de Rocamadour; après un copieux petit déjeuner à Tulle, la matinée était consacrée à la visite des grottes de Lacave, où tous furent subjugués par, entre autres, les concrétions illuminées de lumière noire, et leurs reflets dans les nombreux fours. Un plantureux repas péri gourdin les attendait, et l'après midi se terminait par la visite, en petit train, de ce merveilleux site de Rocamadour. La célébration des anniversaires s'est faite chaque dernier jeudi du mois, en particulier celui des quatre vingt dix ans de Germaine Gominard; plus de trente Egliseneuvois ont participé à la journée des Aînés ruraux organisée par le Sivom de Besse.

Toutes ces activités ont pu se réaliser grâce aux membres d'un bureau dynamique, présidé depuis trois années par Annie Laborie, qui s'est donnée corps et âme à la bonne marche du club. L'assemblée générale s'est déroulée le jeudi 27 octobre, Mme Laborie étant démissionnaire, l'élection d'un nouveau bureau se déroula quinze jours après; Nicole Cleedel a bien voulu prendre la responsabilité de la présidence, dans la mesure où Madeleine Ratail la remplaçait au poste de trésorière.

L'année s'est terminée avec le repas de Noël, où cinquante quatre convives dégustèrent, entre autres, ris de veau, pintades aux morilles ua café Force.

LA TROUPE DE L'ESCOURDOU

La Troupe de l'Escourdou reprend ses activités après une année consacrée à la fête du centenaire de l'école. 7 adultes et 9 enfants compose la troupe pour cette nouvelle saison. Les adultes préparent une pièce comique intitulée « Les Boudins » et répètent chaque semaine pour présenter un spectacle de qualité. Quand aux enfants, les répétitions de « Charlie et sa mob », une pièce urbaine sur un vol de mobylette et « Myopie » pièce campagnarde où une vache fait du pétrole, ont lieu deux fois par semaine. Tout le monde travaille d'arrache-pied. Au mois d'août, la Troupe participera et animera la journée des produits de montagne organisée par le Comité des Fêtes et qui réunit de nombreuses associations. La Troupe de l'Escourdou se produira dans les villages alentour et donne rendez-vous aux Egliseneuvois pour une matinée et une soirée sous le signe du rire et de la bonne humeur dans la toute nouvelle salle des fêtes.

FÊTES COMMEMORATIVES.

En écrivant cet article nous voulons simplement faire l'historique de la création de nos fêtes commémoratives sans participer aux polémiques du moment.

Chronologie :

Avant la 3^{ème} République :

Sous la royauté et le 1^o ou 2^o empire => la fête du prince par ex. la St Louis la St Napoléon..

De 1793 à 1803 : Le 1^{er} vendémiaire « Fête de la fondation de la République ».

En 1848 : Le 4 mai Fête nationale date de la fondation de la 2^{ème} république.

La 3^{ème} République :

Loi du 6/7/1881 : La république adopte le **14 juillet** comme fête nationale annuelle

Loi du 20/7/1920 : Le 10 mai fête de Jeanne d'Arc et du patriotisme.

Loi du 24/10/1922 : Art 1 « La république française célèbre annuellement la commémoration de la victoire et de la paix »,

Art 2 « Cette fête sera célébrée le **11 novembre**... »

L'après guerre :

Loi du 7/5/1946 : La commémoration de la victoire remportée par les armées françaises et alliées ...sera célébrée le **8 mai** de chaque année.

Loi du 14/4/1954 : Journée du souvenir des victimes et des héros de la déportation le **dernier dimanche d'avril**.

Décret du 3/1/1993 : Journée nationale des persécutions racistes et antisémites : le 16 juillet (rafle du vélodrome d'hiver)

Décret du 31/3/2003 : journée nationale aux harkis et autres formations supplétives : le 25 septembre.

Décret du 25/9/2003 : Journée nationale aux morts pour la France en AFN : le 5 décembre. (Jour de l'inauguration du mémorial du Quai Branly alors qu'un certain nombre d'associations fêtaient depuis 1963 le 19 mars date du cessez le feu en Algérie alors qu'officiellement personne ne s'en préoccupait.)

Décret du 26/5/2005 : Hommage aux morts en Indochine le 8 juin.

Décret du 19/3/2006 : Commémoration de l'appel historique du Général de Gaulle le 18 juin.

Décret du 31/3/2006 : Commémoration de l'abolition de l'esclavage le 10 mai ;

La controverse.

La multiplication des commémorations entraînant une désaffection par lassitude et diminuant l'impacte de chacune d'elle il fut demandé à l'historien André Kespi un rapport sur « la modernisation des commémorations publiques » d'où la proposition de n'en garder que trois : **le 8 mai** (la victoire), **le 14 juillet** (la République) et **le 11 novembre** (les victimes de toutes les guerres).

Devant les nombreuses protestations contre ces propositions le Président, pour apaiser les inquiétudes, déclare : « Qu'il soit bien clair qu'aucune commémoration ne sera supprimée et qu'il s'agit de donner plus de solennité au 11 novembre ».

L'amicale des A.C. d'Egliseneuve.

Mais à ce jour la controverse continue avec plus ou moins de mauvaise foi de chaque côté.. C'est pourquoi je crois utile de rappeler les dates que notre amicale a, implicitement, l'habitude de commémorer.

Une date pour nous primordiale :

Le 14 juillet, fête nationale, fête de la République.

Et toutes les dates commémorant le sacrifice des enfants d'Egliseneuve, morts pour la patrie et dont les noms sont gravés sur les plaques de nos monuments aux morts :

Le dernier dimanche d'avril : les victimes et héros de la déportation.

Le 8 mai : la victoire et les victimes de la guerre de 1939/1945.

Le 11 novembre : La mémoire des morts pour la France et la victoire de la guerre de 1914/1918.

Enfin **le 19 mars** : cessez le feu en Algérie, dernier conflit où le contingent fut mobilisé, date célébrée par de nombreuses associations d'anciens combattants depuis 1963 alors que d'autres ne s'en préoccupaient pas.

Pour l'Amicale des Anciens Combattants
d'Egliseneuve d'Entraigues.

Le Président.

J. Cagniant

37ème Concours départemental de la race Salers

A Egliseneuve d'Entraigues le samedi 1^{er} septembre 2012,
Organisé par la Municipalité, les Associations locales, le syndicat des éleveurs salers et l'établissement de l'élevage du Puy de Dôme.

La race Salers

La race Salers a sûrement le est la plus intelligente, que sa cherché par les restaurants. plus facile que les autres enfants, elle donne un lait très téines, le meilleur pour la Elle reste jeune plus long-blème de santé que les autres Il n'y a pas bien longtemps, travaux des petites fermes, chars pour rentrer le foin ; tantes, c'était l'affaire des impressionnante, qui étaient motrices à boîte de vitesse que les tracteurs d'aujourd'hui
Vraie compagne de l'homme vous donne rendez-vous le 1^{er} septembre 2012 sur le foirail réaménagé.



plus d'atouts : on dit qu'elle viande a un goût persillé re-
La vache salers a un vêlage races, très amoureuse de ses riche en matière grasse et pro-fabrication du Saint Nectaire. temps avec moins d'»e pro-races.
les vaches devaient faire les tirer les tombereaux et les pour les fermes plus impor-boeufs, super bêtes à l'encolure des tracteurs à quatre roues automatique, moins polluant d'hui
dans le travail0, la race Salers
Jean-Claude Dalmas

Au programme :

- 7h-9h : réception des animaux ;
- 9h : début des opérations du jury ;
- 12h30 : repas ;
- 13h30 : prix spéciaux ;
- 15 : visites officielles ;
- 16h : remise des prix et palmarès ;
- 17h30 : tirage de la tombola ;
- 18h : vin d'honneur offert par la municipalité ;
- 21h : grand bal

Foire-expo du 12 août 2012

Le Comité des fêtes et l'ensemble des associations d'Egliseneuve d'Entraigues préparent l'organisation d'une journée « foire-exposition » prévue le Dimanche 12 Aout 2012.

Cette journée dont le nom de « baptême » n'est pas encore définitivement retenu , aura pour thème « les Saveurs et Savoir-faire de nos Montagnes » . Elle rassemblera un maximum d'exposants sur les produits de bouche et les métiers de nos montagnes. Elle sera accompagnée de diverses animations liées à cette thématique.

Les personnes qui souhaiteraient participer à ce projet peuvent venir se joindre aux diverses réunions de préparation dont les dates seront communiquées par voie d'affichage. Merci d'avance à tous pour leur contribution à la réussite de ce projet.

FESTIVITES 2012 (fixées à ce jour)

- Vendredi 6 /samedi 7 /dimanche 8 juillet : fête patronale
- Mercredi 25 juillet : fête du livre
- Dimanche 12 août : journée des produits de la montagne
- Samedi 1^{er} septembre : 37^{ème} concours départemental de la salers

COMMUNE

D'ÉGLISENEUVE D'ENTRAIGUES

MAISONS FLEURIES 2011

Aucun concours n'a été organisé pour 2011.

Cependant, la commission a décidé d'attribuer un bon d'achat de 20 € aux personnes qui ont consacré un effort particulier au fleurissement de leur propriété (maison + abords).

Cette année, plusieurs sites ont été remarqués et un bon d'achat de 30 € leur est attribué.

VILLAGES

ANDRAUD Simone
 ANDRAUD Solange
 BRENDANI Danielle
 CAPELLE Michèle (site remarqué)
 DUFOUR Roselyne (site remarqué)
 GOY Eliane
 GREGOIRE Danielle
 GUELTON Pierrette
 GREGOIRE Monique (site remarqué)
 LECOMTE Marinette (site remarqué)
 MARION Marie-Hélène (site remarqué)
 PAILLER Andrée (site remarqué)
 PAPON Colette (site remarqué)
 PLANE Martine
 ROUSSILLON Georgette
 VERDIER Jacques
 Village de Dressondeix (site remarqué)

la Boursouleyre
 Escombres
 Espinat
 Bohémy
 Dressondeix
 la Renonfeyre
 Graffauzeix
 Les Angles
 Bost de Village
 Le Bruneix
 Bagon
 La Chaux de Blaise
 Dressondeix
 Le Contains
 Bohemy
 La Chaux
 Dressondeix

LE BOURG

ARNOULT Maryvonne
 BAPT Josette (site remarqué)
 BELLAIGUES Nicole (site remarqué)
 BERGER Michelle
 BLANQUET Denise (site remarqué)
 BOURGADE Madeleine
 DE LAROCHE Florence
 DUMAS Denise (site remarqué)
 FALGOUX Andrée
 GAYTON Lucienne
 LAC Claire (site remarqué)
 MARTIN Marie-Louise
 MAZEYRAT Martine (site remarqué)
 NINGRE Andrée
 PLANCHON Yvette

HÔTEL DU NORD (P. et M. MERCIER)
 HÔTEL DU CHEVAL BLANC (B. ROCHE)
 PHARMACIE THOMAS

Place de la Fontaine
 Petite rue du Four
 Route de Picherande
 Route d'Espinchal
 Route de Besse
 Chemin des Cascades
 Rue du Foirail
 Rue de l'Eglise
 Place du Foirail
 Route de Besse
 Rue de l'Eglise
 Chemin des Cascades
 Chemin de Ronde
 Rue des Sept Frères
 Route d'Espinchal

Route de Besse
 Route d'Espinchal
 Route de Condat

Natura 2000 ...

... pour les sites du Cézallier

Éditorial du Président du COPIL

Le travail de diagnostic et de concertation avec les habitants et les acteurs locaux a permis de croiser différents points de vue et pratiques, et d'aboutir à un projet partagé de développement durable des sites du Cézallier Nord et Sud. Ce diagnostic et son projet sont regroupés dans le document de référence du site NATURA 2000: le document d'objectifs (ou DOCOB).

Ce document a été validé par le comité de pilotage le 1er décembre 2010: il est désormais mis en œuvre par le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne qui en assure l'animation pendant les 5 prochaines années.

Je vous invite donc à participer nombreux aux réunions d'information qui seront organisées, et à vous engager dans les actions proposées, pour valoriser ce patrimoine naturel unique que renferme le Cézallier.

Jean-René TOURNADRE, Président du comité de pilotage des sites du Cézallier, Maire d'Egliseneuve d'Entraigues

L'objectif du réseau de sites Natura 2000 est de préserver la biodiversité à l'échelle de l'Europe par des mesures de gestion et des actions, négociées et tenant compte des activités socio-économiques locales.

Concilier projets d'aménagement et préservation de l'environnement

L'objectif de Natura 2000 est de concilier activités humaines et préservation des milieux naturels. Cela ne signifie pas que les projets d'aménagement (routes, carrière...) sont incompatibles avec les objectifs de préservation. Toutefois, ces projets sont susceptibles d'affecter notablement le milieu naturel, ils doivent donc faire l'objet d'une procédure d'évaluation d'incidences. L'objectif de la procédure est de prévenir les éventuels dommages directs ou indirects par la mise en place de mesures d'adaptation ou de compensation.

CONTACT : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne - Sylvie ALCOUFFE, Cécile BIRARD - Maison du Parc - Montlosier 63 970 AYDAT
Tel : 04 73 65 64 00 (standard) ou 04 73 65 64 02 [Mail: salcouffe@parcnaturel-volcansauvergne.com](mailto:salcouffe@parcnaturel-volcansauvergne.com)

Si les forêts sont les poumons de la planète, les zones humides en sont les reins

La préservation et la gestion durable des zones humides sont d'intérêt général. L'Etat et ses établissements publics, les régions, les départements, les communes et leurs groupements veillent, chacun dans leur domaine de compétence, à la cohérence des diverses politiques publiques sur ces territoires.

Loi sur le développement des territoires ruraux, 2005

Bilan du chantier international « Jeunesse et Reconstruction » 2011

Date : du dimanche 31 juillet au samedi 20 août ;
Nombre de volontaires : 16 dont 2 animatrices ;
Nationalités : 2 allemands, 2 coréens, 1 djiboutien, 2 espagnols, 1 marocain, 3 russes, 2 tchèques, 1 turc et 1 ukrainien.

Thématique : mise en valeur du patrimoine communal : réalisation d'un escalier et débroussaillage et reconstruction de deux tours de l'ancien château.

Le chantier s'est bien déroulé ; le bilan est positif. Les jeunes sont satisfaits à 100%.

Bons retours des associations et des Egliseneuveois ayant eu un lien avec les volontaires.

La commune souhaite poursuivre la mise en valeur de l'ancien château par la reprise des murets en pierres sèches et la mise en sécurité du site, en accueillant un nouveau chantier en août 2012. une rencontre aura lieu en janvier à cet effet.



VIABILITE HIVERNALE 2011-2012.

Comme les années précédentes, le déneigement s'effectuera comme suit :

En Période Scolaire Le déneigement s'effectuera en priorité selon les circuits du ramassage scolaire et comme suit sur les voies communales desservant les lieux habités :

- o De 6 h 30 à 8 h 30 : déneigement des voies prioritaires (ramassage scolaire) et du bourg.
- o A partir de 8 h 30 : déneigement des autres chemins communaux.

En dehors des Périodes Scolaires : Il n'y aura aucune priorité de déneigement. En cas de besoin programmable et notamment pour les agriculteurs susceptibles de recevoir des livraisons, il est impératif de prévenir le responsable du déneigement, Monsieur Jean-Claude DALMAS, au 04-73-71-90-73, au moins 24 heures à l'avance.

En cas d'urgence, le déneigement sera effectué sur déclenchement des services de secours ou du personnel soignant après du responsable.

Egliseneuve d'Entraigues,
Le 18 octobre 2011.
Le Maire, J. R. TOURNADRE

Conseils sur le déneigement des trottoirs par les habitants

Donnés pour éviter d'avoir éventuellement à recourir à un arrêté les prescrivant

Article 1: Les riverains de la voie publique devraient participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 2 : La neige devrait être mise en tas qui seront enlevés par les services de la commune lors du déneigement des voies communales.

Article 3 : Les riverains de la voie publique devraient participer à la lutte contre le verglas en salant, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Portage des repas

SIVOM du Pays de Besse, Cézallier, Sancy

14 place du Grand Meze 63610 Besse St-Anastaise © 04 73 79 52 82 Fax 04 73 79 54 76

sivomdebess@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Le SIVOM de Besse a pour mission l'aide à la personne pour les plus de 60 ans et, organise le portage de repas :

Les repas sont livrés à domicile les mardis, jeudis, vendredis et couvrent les besoins au quotidien de la personne. Ils comprennent 6 plats au choix : une entrée et un potage, une viande ou un poisson, un légume ou un féculent, un fromage ou un yaourt, un dessert et le pain. Il existe des régimes sans sel, diabétiques et coupés. Le prix du repas est fixé à 7.20 € et est élaboré par la société SOGIREST.



Pourquoi engager l'extinction de l'éclairage public du bourg en milieu de nuit ?

De 15 à 18 %, c'est l'augmentation attendue de la facture d'éclairage public en 2012, pour les collectivités locales en raison de l'application de nouvelles taxes, de l'augmentation du taux de certaines taxes déjà applicables et de la poursuite de la hausse du prix du kilowattheure...

Bref, la facture risque d'être salée à la clôture du présent exercice.

Attention

aux

mauvais

Tris

!!!!



Chronique du temps passé.

Le 28 février 1723, le châtelain du marquisat d'Entraigues, Michel Vidal, assisté de maître Jean Tartière, recevait la plainte du curé de la paroisse d'Egliseneuve, Antoine Bergier.

Ce dernier, relatait quatre agressions dont il fut victime avec son vicaire Rode, survenues la nuit, les 27 septembre 1722, le dimanche 17 octobre 1722, le 14 février 1723 et la dernière, dans la nuit du samedi au dimanche 27 février.

Ces agressions subies par le curé et son vicaire, se sont toujours produites alors qu'ils étaient respectivement, chacun au lit dans leur chambre de plein pied, sises à la cure; les trois premières furent l'objet de jets de lourdes pierres qui brisèrent fenêtres et carreaux, la dernière, plus grave, se fit à l'aide d'un fusil avec un tir de plombs et de balles. Voici la lettre que ces deux curés expédièrent à leur évêque, et la copie d'une lettre de menaces :

« *Monseigneur, dans la triste situation où nous nous trouvons, il ne nous reste d'autre moyen pour pourvoir à la sûreté de notre vie que d'avoir recours à votre protection, et d'implorer votre charité, votre vigilance à établir partout la paix, et le secours que trouvent en votre grandeur tous ceux qui prennent la liberté de s'y adresser, nous font espérer un secours prompt et certain. Occupés à desservir la paroisse d'Egliseneuve près Condat en Feniers, diocèse de Clermont en Auvergne, nous avons été insultés pendant quatre fois à coups de pierres, et enfin à coups de fusil dans nos chambres qui devraient être un asile assuré pour nous, et on nous y aurait infailliblement assassinés, si, heureusement nous n'avions été au lit, toutes ces actions qui font horreur nous surprendraient moins, si nous pouvions nous reprocher d'y avoir donné quelque lieu, on n'en vit jamais de plus cruelles parmi les ennemis déclarés de la religion. Si ces personnes qui attentent ainsi à notre vie, nous attaquaient à plein jour, ils seraient, ce me semble, moins blâmables, mais ils cherchent les ténèbres et le temps de la nuit pour n'avoir aucun témoin de leurs entreprises. Sans doute Monseigneur, qu'ils croient avoir le même sort que les autres criminels du voisinage, qui vivent aussi tranquillement chés eux que les innocents, et qu'ils regardent cette insulte nocturne, comme une de ces querelles fréquentes qui arrivent icy et dont on ne parle jamais. On joint à tout cela des menaces qui font frémir et qui n'ont point d'auteur certain, si non messieurs Papon et Marret, prêtres de ce lieu, avec le nommé Joseph Reynaud et leurs parents qu'on nous assure avoir souvent projeté notre mort. Toute la paroisse gémit sur notre sort, nous n'oserions sortir la nuit, même pour donner secours aux mourants. On nous a avertis d'y prendre garde et on nous a dit que nous risquions tout, on a menacé le juge des lieux, et les personnes qui se sont vantées d'en savoir les auteurs, et on leur a fait dire que s'ils agissaient ou ils parlaient, ils risquaient leur vie, et qu'on ferait brusler leurs granges. Il nous serait inutile, Monseigneur, de nous adresser aux juges supérieurs dans la province pour avoir justice, monsieur le curé ny moi ne sommes point en état de fournir aux frais d'une procédure si longue, le premier a été épuisé par trois procès criminels qu'il a gagnés à Riom, et il n'a pas eu dequoy retirer la sentence du dernier qui est rendue du mois de janvier 1721. Nous avons dissimulé par trois fois consécutives toutes les insultes nocturnes espérant que ces personnes rentreraient en elles mêmes, et après la quatrième qui est arrivée dans la nuit du 27 au 28 février derniers comme il paraîtra à votre grandeur par les procès verbaux qui en ont été dressés par le juge des lieux, qu'elle aura la bonté de faire examiner, il est survenu une lettre dont nous prenons la liberté de vous envoyer la copie avec les trois procès verbaux, laquelle ne nous permet plus de douter de l'obstination de nos ennemis. Ce sont là, Monseigneur, les justes raisons qui nous obligent à nous jeter aux pieds de votre grandeur pour luy demander justice et pour connoître la vérité de nos plaintes, donner ordre à Mr Besseyre, Châtelain de la ville de Besse d'en faire l'information avec son intégrité ordinaire. Il est le juge le plus voisin et le moins suspect, et en attendant vouloir bien nous accorder une sauve-garde, à cause des menaces des sieurs Papon et Marret, et du dit Joseph Reynaud et de leurs parents dans ce lieu? On nous dit ouvertement que si nous poursuivons cette affaire on nous tuera en plein jour..... »*

Copie de la lettre: « *Monsieur le curé d'Egliseneuve à Egliseneuve, si Rode ne s'en va pas la teste levée, bien tot il s'en ira la teste couchée. Monsieur, vous este avertis par quatre bons droles qui vous declarent la guerre si Rode reste davantage dans le bourg, prenés vos mesures car elle ne finira que quand tous quatre aurons finis ou que Rode sera sorti par ce que nous le voulons plus, et s'il reste nous fairons ce qui n'a pas esté fait pensés y bien et signés l'invisible, la verdure, la force et sans mesure. »*

Lors d'un prochain courrier, vous aurez la copie de la lettre envoyée par le sieur Besseyre à Mr d'Eury, Intendant d'Auvergne, où il explique la dramatique et scandaleuse situation de la paroisse d'Egliseneuve, en avril 1723.

Jacques Bernard

L'état Civil en 2011 (année complète)

Décès :

GOY Elie, François	60ans	10-02-2011
MARTIN Jean-Marie, Antoine	85ans	12-02-2011
VACANT Maurice, François, Camille	63ans	10-03-2011
CLEDEL René, Louis, Robert	80ans	09-04-2011
PLANE Michel, Eugène	89ans	20-04-2011
BARBAT Jeanne, veuve VIGIER	96ans	06-05-2011
ROUSSILLON Jean, Francis, Auguste	76ans	08-06-2011
SYPHAUT René, Roland	65ans	11-07-2011
FOURNIER Jean, Léon, Joseph	78ans	11-08-2011
GATIGNOL Jean, Eugène	85ans	21-08-2011
MARION René, Alphonse	58ans	05-09-2011
RICHARD Albert, Antoine	81ans	10-09-2011
GUERIN Marguerite, Simone, Veuve ROSSIER	87 ans	19-12-2011
DARFEUILLE Henri, Jean	60 ans	24-12-2011

Naissance:

LEROY Nolan, Léon, Jean-Pierre

né le 20 juillet 2011

Liste des associations

<u>ASSOCIATIONS</u>	<u>PRESIDENTS</u>	<u>ADRESSES ET N° TEL</u>
ALS BESSE EGLISENEUVE (FOOT)	François GERÉMY	LE CHEIX 63320 ST DIERY 04-73-96-31-20
AMICALE DES SAPEURS POM- PIERS	David MINET	LA TABASTIE 15190 CHANTE- RELLE 04 73 71 90 46
LES AMIS D'EGLISENEUVE (Support de l'ACIER)	Jacques BERNARD	Route de Besse 04-73-71-92-47
LA BOULE A ZERO (Pétanque)	Christian DEKIMPE	Café Force 04-73-55-97-09.
Sté de chasse « LA MONTAGNARDE »	Guy LABORIE	Route de Besse 04-73-71-91-86
CLUB DE L'AMITIE (3 ^{ème} âge)	Nicole CLEDEL	Chemin de la croix Mariotte 04- 73-71-92-42
AMICALE DES A. C.	Guy CAGNIANT	Place de la fontaine 04-73-71-91-79
COMITE DES FETES	Jean-Paul PAPON	Route de Besse 04-73-71-92-67
TROUPE DE L'ESCOURDOU (Théâtre)	Martine BLAVIGNAC	Groupe Scolaire 04-73-71-90-38
ACIER (Les 5 EGLISENEUVE)	Jean-Pierre DEFFREIX	24400 EGLISE NEUVE d'ISSAC 05-53-80-10-69
LE BOUCHON ET LE BURON	Brigitte ECHAVIDRE	ESCLOS 04-73-71-91-18
AMUSA TI	Laurent BOYER	Rue du brocanteur 06-75-84-62-24
OCCE (Ecole)	Alain BLAVIGNAC	Groupe Scolaire 04-73-71-95-77
Société de Pêche	Bernard GUITTARD	9, Rue Chevreul 63000 CLERMONT FERRAND
CULTURE ET NATURE	Marie-Claire PAPON	Chemin des facteurs 04-73-71-94-12

La leçon de patois

Cha le medesî (si)

Louise Bonjour toutà le monde

Marie : De que t'areibà, paura Louise, bouéteis ?

Louise M'en parlà pa, me sei évanladà dien le riflai (chabanou), é me sei brezadà l'o de tiau.

Fanchette : É couà te dau ?

Louise : Pe parlà couà vai, ma cou ei pe pouschâ...

Marie : É be iau que sei pousîvâ, érouzamen qu'ei pa redouvâ, n'en pissaià dien la braja (las- braze).

Louise : Cou ei là couradà que te fai rafanejâ ?

Marie : É vouai, é de neù pantaisse (bascaire — bancoaine) bravamen, couà m'aujâ

Louise É coumâ vai Guste ?

Marie : O se vai bian, ei dezaveinhe, toujou rounhâ, é Lajei ?

Louise . O le bougre, ma qu'aje (qu'aguèsse) sà blagà de gri bei là chopinâ ! Tan cà couà dūrarâ...

Marie : Sabeis, lau z'omi passon mai de bon ten que nou z'auta, ma se planjon toujou. Pe brezenâ son boun ma pe judâ son pa vaihen. A si lau scotavem... Louise : Tei, i vaze, vendras beùre le café ve le stau... A reveire.

Chez le médecin

Louise : Bonjour tout le monde !

Marie : Qu'est ce qu'il t'arrive, pauvre Louise, tu boites ?

Louise : Ne m'en parles pas, je suis tombée dans le tas de bois et je me suis fait mal au coccyx. *Fanchette* : Et c'est douloureux?

Fanchette : Et c'est douloureux?

Louise : Pour parler, ça va, mais c'est pour tousser...

Marie : Et bien, moi qui suis essoufflée, heureusement que je ne suis pas tombée, j'en pisserais dans les culottes.

Louise : Ce sont les poumons qui te font haleter ?

Marie : Et oui, et de nuit je respire péniblement et ça m'étouffe.

Louise : Et comment va Guste ?

Marie : Oh, lui va bien : il est désagréable, il rougne toujours ; et Léger ?

Louise : Oh le bougre, pourvu qu'il ait sa blague de gris avec la chopine ! Tant que ça durera...

Marie : Tu sais, les hommes passent plus de bon temps que nous, mais ils se plaignent toujours. Pour ronchonner, ils sont bons, mais pour aider ils ne sont pas vaillants. Ah, si on les écoutait...

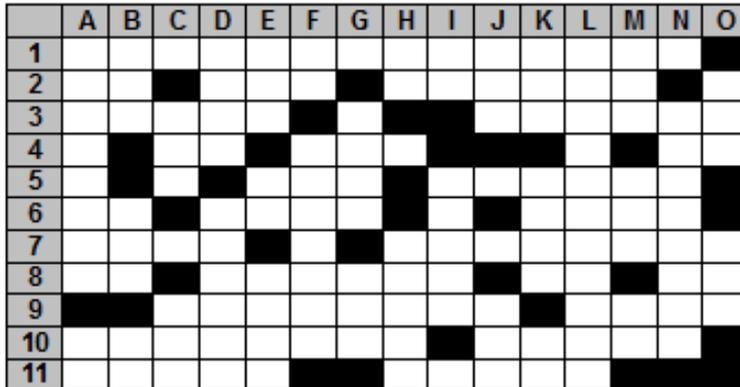
Louise : Tiens, j'y vais. Tu viendras boire le café à la maison. Au revoir.

Attention, il ne faut pas croire ! tous les hommes ne sont pas comme ça ! Louise et Marie n'ont pas choisi les meilleurs !

Euvernà: Patué é tradisieu de cha nezautreï.

Le repas annuel a réuni une trentaine de convives, le dimanche 18 septembre, au Chambon sur Lac. Les réunions, tous les quinze jours, depuis le 15 septembre, sont consacrées à la réalisation d'un DVD. Dans cette perspective, les Egliseneuvois joueront une partie de carte (en l'occurrence, la belote), en tenue d'autrefois.

ON SE JETTE A L'EAU



EN PLACE DANS LES RUES																
	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	B	R	O	C	A	N	T	E	U	R	D	A	F	O	M	
2	A	I	A	N	E	R	E	F	O	U	R					
3	C	O	R	S	T	E	P	O	R	E	V	U				
4	U	C	O	B	S	O	I	F	R	E	V	L				
5	E	F	A	C	T	E	U	R	S	O	L	E	V	I		
6	R	O	N	D	E	S	N	T	U	N	A	S	A	N		
7	U	N	E	N	E	S	E	E	N	T	V	N				
8	C	A	S	E	N	E	G			A	O	N	C			
9	K	O		A				L	I	I			R			
10	P	I	C	H	E	R	A	N	D	E	N	R	E	N	O	
11	U	A	I		S	Q	U	A	R	E		R	O	I		
12	M	A	R	C	H	A	N	D	S	E	J	E	U	X		

HORIZONTAL

- | | |
|----|--|
| 1 | Ensemble des techniques et méthodes visant à traiter les eaux usées. |
| 2 | Quatrième note de la gamme - Qui manque d'énergie - Etat du proche-Orient bien agité - N |
| 3 | Il est mignon mais d'eau ça coule en très petite quantité - Onzième des consonnes - Canal qui permet d'évacuer l'urine de la vessie. |
| 4 | Cinquante en chiffre romain - Période - Revue mensuelle nationale d'informations agricoles |
| 5 | Qui passe par... - En eau elle peut faire déborder le vase ou à petite dose coule petit à petit |
| 6 | Adverbe de lieu - C'est venu mais bien dérangé - A la suite du Riou . |
| 7 | Peut-être Box, Portail, Mail, Giga, et en mois pour un heureux évènement - Fuites. |
| 8 | Règle - Cours d'eau qui se jette dans la mer - Phonétiquement ça suffit - Pronom. |
| 9 | Recherche l'eau souterraine en utilisant des baguettes ou un pendule - Entourées d'eau. |
| 10 | Petit cours d'eau - Un trou profond creusé dans le sol pour en tirer de l'eau, dans tous les s |
| 11 | Renseignement confidentiel - Sur l'eau et dans la corbeille |

VERTICAL

- | | |
|---|---|
| A | Cours d'eau qui se jette dans un autre - Régiment de Transmissions . |
| B | Début du saignement - Arrivée - 21 ème lettre de l'alphabet puis cinquième voyelle de l'alp |
| C | Le plus profond d'Auvergne c'est le Pavin - SIMPLY dont on a enlevé le cœur des consonne |
| D | Ainsi soit-il - ... EGUAKUN , footballeur du Club sportif de Constantine. |
| E | Code signifiant :territoire Britannique de l'Océan Indien dans la norme ISO 3166 - Aperçu - (morphologique, en botanique et qui peut avoir une origine génétique (sans son S en termin |
| F | Pas vêtu - C'est un cours d'eau qui s'écoule sous l'effet de la gravité et se jette dans un fle |
| G | Mettre les points sur les ... - De vol, de travail ou d'eau - Union des Conservateurs d'Aquari |
| H | Strontium - Quatrième consonne - Une médecine avec l'ingrédient actif halopéridol en vente pharmacie on-line sans son "S" d'entrée. |
| I | Police Allemande crée en 1925 - Rassasiée - Marquis D'. surintendant des finances sous H |
| J | Douce ou de Vie - Qui marque l'admiration - Ampère - Départ d'un ruisselet. |
| K | Noire ou Rouge - Unité de Consultations et de Soins Ambulatoires (Organisation des services médicaux en prison) - Partie politique. |
| L | Produite depuis peu à Egliseneuve d'Entraigues. |
| M | L'historiographe Franc auteur d'une "Histoire des Fils de Louis Le Pieux" commence ainsi. - C'est aussi en Anglais - Ancienne mesure itinéraire chinoise, valant 576 m environ. |
| N | Tonne - Senteurs bien brouillon - |
| O | Propre - Connus. |

Mémorable centenaire



La journée fut radieuse et le plaisir partagé. Ici une photo souvenir des participants à cette belle journée de fête.